

n° 38

juillet 2004

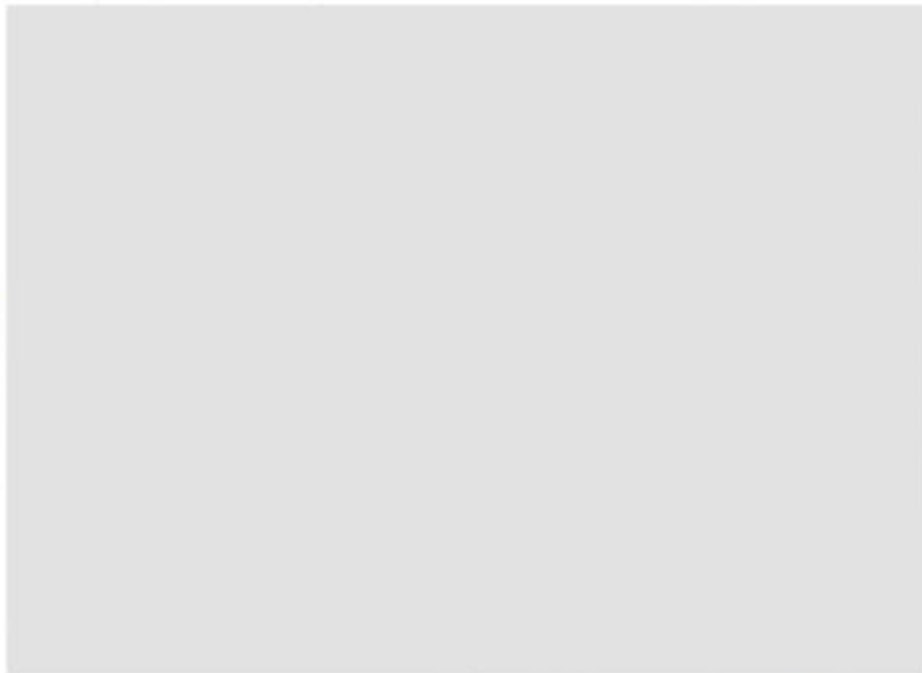
# SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

---

---



LES PARCS MARINS

LA NOUVELLE LOI SUR LA PÊCHE AU CHILI

QUATRIÈME CONGRÈS MONDIAL DE LA PÊCHE

LES TRANSFORMATRICES DU POISSON EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CONTENTIEUX DES LIEUX DE PÊCHE ENTRE INDE ET SRI LANKA

LE MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (MSC)

LA DÉCLARATION DE KOCHI

BRÈVES

# Sommaire

SAMUDRA n° 38 juillet 2004 revue de l'ICCSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	<b>EDITORIAL</b>	1
<input type="checkbox"/>	<b>ANALYSE</b> Le poisson, ça sert aussi à faire des filets	3
<input type="checkbox"/>	<b>CHILI</b> Les douleurs de l'enfantement	7
<input type="checkbox"/>	<b>ANALYSE</b> La politique de la valse-hésitation	10
<input type="checkbox"/>	<b>COMPTE-RENDU</b> Un peu de passion parfois, mais rien de vraiment neuf	14
<input type="checkbox"/>	<b>SENEGAL</b> Faire de la qualité	17
<input type="checkbox"/>	<b>DOCUMENT</b> Pour un travail décent et sûr	20
<input type="checkbox"/>	<b>COMPTE-RENDU</b> Gestes de bonne volonté historiques	24
<input type="checkbox"/>	<b>ANALYSE</b> Dans le détails, ça se complique	33
<input type="checkbox"/>	<b>IMPRESSIONS</b> Les hommes et la mer	38
<input type="checkbox"/>	<b>COURRIER</b> Modifier principes et critères	41
<input type="checkbox"/>	<b>NOUVEAUTÉ</b> Instructive et agréable à regarder	44
<input type="checkbox"/>	<b>DOCUMENT</b> La déclaration de Kochi	46
<input type="checkbox"/>	<b>DOCUMENT</b> Pour des normes d'ensemble suffisamment souples	48
<input type="checkbox"/>	<b>BREVES</b> Etats-Unis, Argentine, Vietnam, Inde, Sri Lanka	50

## Editorial

# De l'autodiscipline

Au cours des dernières décennies, dans bon nombre de pays asiatiques, certaines techniques de pêche se sont rapidement répandues, notamment le chalutage de fond pour des espèces particulièrement prisées comme la crevette. C'est probablement en Asie qu'on trouve le plus grand nombre de chalutiers, et sans doute aussi les tonnages les plus importants produits par cette méthode.

Dans certains de ces pays (Inde, Indonésie...), l'essor du chalutage s'est accompagné de conflits (souvent violents et entraînant parfois mort d'hommes) entre flottes chalutières et autres métiers. En plus de la prolifération du chalut de fond, il y a eu aussi malheureusement d'autres engins non sélectifs : senne coulissante, filet pousse... Des méthodes qui ont pu se répandre pratiquement sans aucun contrôle là où l'administration des pêche est faible et fort peu contraignante. Les conséquences ont été sérieuses, sur le plan économique mais aussi social et environnemental.

Les petits pêcheurs qui ne travaillaient pas de cette façon n'avaient souvent d'autre choix que d'entrer à leur tour dans la course au poisson. Dans plusieurs pays, ce secteur a ainsi connu une profonde évolution. On se servait auparavant de bateaux non motorisés qui pêchaient avec des engins sélectifs, et souvent passifs : filets maillants, lignes, nasses. En Asie du Sud et du Sud-Est, même dans les flottilles qui n'utilisaient pas le chalut, il y a eu aussi une très forte augmentation des capacités de capture, et elles participent donc finalement à la surexploitation des ressources côtières, d'autant plus que dans certains pays de la région celles-ci sont libres d'accès.

Là où des millions de gens dépendent de la petite pêche pour trouver de quoi manger et de quoi vivre, il n'est pas facile de mettre en oeuvre des systèmes de gestion adaptés, tant les données du problème sont complexes. Mais pour sauvegarder l'avenir des pêcheries, pour lutter contre les facteurs qui ont contribué à la croissance incontrôlée des capacités de pêche dans ce secteur aussi, des mesures d'urgence s'imposent.

Dans la zone de Palk Bay, entre l'Inde et le Sri Lanka, des pêcheurs ont de leur propre initiative décidé de réglementer certaines pratiques de pêche, allant même jusqu'à prévoir l'arrêt du chalutage (voir page 24). Dans l'Etat du Gujarat, en Inde, les propriétaires de chalutiers ont, semble-t-il, décidé de ne plus armer de nouvelles unités à partir du 1 janvier 2004. Il faut absolument que les pouvoirs publics reconnaissent et soutiennent ce type d'initiative. L'expérience de pays de la région (Thaïlande, Philippines...) et d'ailleurs tend à prouver qu'une réglementation basée sur l'autodiscipline, et bénéficiant d'un cadre politique favorable, a plus de chance de réussir que des mesures imposées d'en haut.

Pour espérer parvenir à des solutions collectives, il faut absolument favoriser un dialogue constructif entre les divers types d'opérateurs du secteur de la pêche. Les objectifs à court terme comme à long terme des plans de gestion devront aussi prendre en considération les aspects sociaux, économiques, écologiques et autres qui découlent de la présence d'une main-d'oeuvre pléthorique dans les pays en développement. Pour parvenir à des pêcheries durables, il est indispensable de s'appuyer sur deux pratiques incontournables : l'autodiscipline et la gestion participative de la ressource.

## Le poisson, ça sert aussi à faire des filets

Un parc marin national peut parfois constituer une menace pour les droits de pêche et de chasse des populations autochtones

Pour compenser la réduction rapide des vastes espaces sauvages au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, les pays occidentaux se sont mis à créer des « parcs nationaux » dédiés à la préservation de la « nature sauvage ». Par la suite on s'est préoccupé aussi de la préservation des habitats et de leur faune et de leur flore avant que tout ne disparaisse. Les premiers parcs marins ont été mis en place pour les mêmes motivations.

En Afrique, en Asie, en Amérique centrale, les parcs nationaux avaient aussi pour but d'attirer les touristes et de bénéficier d'aides diverses. Parfois la population locale a dû changer de lieu et les occupants traditionnels sont devenus des « braconniers » sur leurs anciennes terres de chasse ou leurs zones de pêche.

En Australie, dans les années 1980, le gouvernement de l'Etat du Queensland projetait de faire effectuer des forages pétroliers dans la Grande Barrière de corail. Mais face à une opinion publique hostile, le gouvernement fédéral décidait de créer dans ces espaces l'un des plus grands parcs marins du monde, et qui serait géré conjointement avec le gouvernement local.

Vers la même époque, des projets semblables ont été lancés dans l'Etat de Victoria sans que les communautés locales aient été consultées, ce qui a donné lieu à une forte résistance.

Finalement ces parcs ont quand même vu le jour et ils autorisaient pour la plupart une pêche de loisir et une pêche commerciale. Le périmètre protégé remontait bien plus loin que la laisse de haute mer pour inclure aussi des terres domaniales.

Dans le parc de la Grande Barrière de corail, on avait à l'origine prévu de tous petits secteurs où la pêche était interdite et qui devaient servir à la recherche scientifique. Mais à part ça il y avait bien de la place pour une importante pêche commerciale et de

loisir : deux activités qui étaient aussi protégées. Bien que prévu pour protéger l'environnement marin, le parc accueillait également des installations touristiques, à l'intérieur même ou à la périphérie, et tant pis si cela était préjudiciable à la mangrove et à certaines zones du récif. Et cela malgré de grandes campagnes d'opinion pour la défense de l'environnement.

D'autres parcs ont été établis selon le système « pêche incluse », par exemple celui des Solitary Islands créé par les NSW Fisheries au nord de la Nouvelle Galles du Sud. Là on a adopté une approche coopérative qui permettait à toutes les parties intéressées de participer aux discussions relatives aux secteurs de pêche interdite ; et cela marchait bien. Une partie de l'estuaire était également protégée et la pêche était autorisée autour des petites localités du littoral.

Les secteurs interdits choisis correspondaient à des objectifs particuliers : protection des récifs coralliens près de la côte, protection des requins nourrices gris, par exemple. Les professionnels de la pêche et les collectivités locales veillaient sur « leur parc » et des entreprises locales soutenaient les structures gestionnaires.

Malheureusement cette expérience n'a pas duré car la Direction des parcs nationaux a pris le relais de l'Administration des pêches, avec des méthodes de gestion moins participatives, plus brutales. Et à l'intérieur de la réserve s'est construit un grand déversoir d'eaux usées.

### Les pêcheurs sont des gens dangereux !

Vers la fin des années 1990, dans bon nombre de pays, sous l'influence de scientifiques spécialisés dans le milieu marin et de certains organismes publics, les gens ont fini par croire que le danger principal pour la pêche et pour l'environnement marin en général c'est tout simplement le fait de pêcher ! Les droits de pêche étaient privatisés et marchandisés, avec

l'instauration de quotas individuels transférables (QIT) et des nombres de jour en mer. Partout des scientifiques faisaient croire que telle ou telle espèce était menacée à cause de la pêche professionnelle.

**D**ans les débats sur la protection du milieu marin, on parlait de plus en plus de « surpêche » et moins souvent des méfaits de la pollution, des exploitations minières et du déboisement.

Au début des années 2000, le gouvernement de l'Etat de Victoria a projeté une série de parcs marins dans le but de « protéger » cinq pour cent de son littoral. Il y a eu des manifestations de mécontentement un peu partout dans cette région. Les autorités ont négocié l'emplacement des secteurs de pêche interdite sous la menace de représailles électorales fortes de la part de l'alliance (surprenante) des pêcheurs plaisanciers et des pêcheurs professionnels. Leurs organisations avaient d'abord agi en dehors des structures publiques plutôt molles avant de les faire aller dans le sens désiré.

Les réserves marines ont eu un nouveau statut. Maintenant on peut y effectuer des tests sismiques, des forages. Les mangroves et les marais-salants sur le domaine public qui borde la mer dans ces périmètres ne sont plus protégés.

Ces parcs marins de l'Etat de Victoria n'étaient pas le résultat d'une demande publique : ils ont été imposés d'en haut. Leur intérêt pour « la reconstitution des pêcheries » faisait partie de l'argumentaire utilisé par *les responsables gouvernementaux*

pour pousser à leur création. Leur périmètre était délimité en retenant d'abord les secteurs de fortes captures, supposées utiles à la biodiversité. On a ainsi choisi d'emblée des côtes « sous le vent » qui sont relativement réduites, ce qui a amplifié les répercussions sociales et économiques de l'interdiction de pêche, et par là même l'hostilité des gens.

A la fin des années 1990, les structures représentatives qui avaient été établies pour la pêche commerciale et la pêche de loisir sont remplacées par des organismes dont les membres sont désignés par les pouvoirs publics. Il y avait là d'autres intervenants, concurrents, notamment des représentants des transformateurs, des exportateurs, ce qui réduisait d'autant l'influence des pêcheurs traditionnels. Sous l'étiquette « Femmes de la pêche », on trouvait même des scientifiques, des épouses de directeurs et autres : pas grand chose à voir avec le monde des pêcheurs proprement dit. Du coup, les femmes des vrais pêcheurs artisans avaient bien du mal à faire entendre leur voix.

#### **La recherche pétrolière**

A la même époque, la Communauté australienne crée l'Office national des océans qui procède à la mise en place de parcs marins, autorise l'exploitation pétrolière et gazière dans ces endroits, tout en interdisant la pêche dans les possessions lointaines de l'Antarctique afin de mieux contrôler l'exploitation de la légine australe. Au début de l'année 2000, il propose pour le sud-est du pays une série de grands parcs marins, avec le feu-vert des gouvernements locaux et des organismes professionnels sous la

tutelle des autorités fédérales. Dans ces espaces, l'exploitation pétrolière et gazière est autorisée, avec tests sismiques au besoin. On peut y pratiquer également certaines activités de pêche commerciale, limitées en termes de méthodes employées mais non pas d'importance, ce qui de fait donne lieu à des mesures de gestion.

**D**es changements sont également apportés à la gestion du parc marin de la Grande Barrière de corail. En 2003, un certain nombre de scientifiques spécialistes du milieu marin semblent mener campagne, avec la bénédiction du gouvernement, pour que la pêche soit interdite sur pratiquement le tiers de cet énorme espace. Ceux qui allaient profiter le plus de cette mesure étaient certainement les professionnels du tourisme, en particulier les sites de plongée. Pour ne pas gêner les entreprises de promenade en mer et les propriétaires de marinas, on a encore retardé l'application d'une réglementation visant à limiter les rejets des bateaux de plaisance et les effluents des ports, qui représentent pourtant un problème bien plus important que l'activité des bateaux de pêche déjà si contrôlés.

Les autorités du Queensland avaient, avec succès, lancé une campagne de sensibilisation auprès des plaisanciers afin qu'ils prennent conscience de leur manque de retenue par le passé et qu'ils se conforment strictement aux nouvelles mesures de limitation des prises pour certaines espèces. En réponse aux pressions exercées par les pêcheurs plaisanciers, certaines zones ont été réservées pour leurs occupations favorites et ils se sont calmés.

Les autorités de la Nouvelle Galles du Sud ont également mis en place des zones réservées à la pêche de plaisance pour faire reculer de façon significative la pêche professionnelle dans les estuaires et les lagunes, au sud. Cela aussi a contribué à renforcer l'idée que ce sont les pêcheurs uniquement qui agissent sur le niveau d'abondance du poisson. Cet argument d'ordre économique est plutôt simpliste. Le poisson débarqué par les plaisanciers semble avoir plus d'importance que le même poisson apporté par les pêcheurs de métier. A noter que le poisson le plus important pour la pêche commerciale, le mullet, n'est pas une espèce de plaisanciers.

A cette politique se sont ajoutées par la suite des mesures restrictives en vue de limiter ou d'interdire la capture d'un nombre croissant d'espèces par les plaisanciers. Tous les Etats de la fédération australienne prévoient de réglementer de façon complète la pêche de loisir et d'en faire sa source de financement

principale pour ses dépenses en matière de gestion du secteur de la pêche. En Nouvelle Galles du sud, la recette des permis de pêche de la plaisance a servi au rachat des licences de pêche professionnelle, comme dans l'Etat de Victoria. Dans cet Etat, on a aussi créé de nouvelles zones réservées à la pêche plaisancière, on a brusquement interdit l'accès à toute une série de lacs le long de la côte et adopté une législation à effet rétroactif afin d'empêcher les pêcheurs de faire appel aux tribunaux pour remettre en cause ces mesures.

Le parc marin de Ashmore Reef, au nord-ouest du pays, a été créé sans études ni consultations préalables. On estimait que si les pêcheurs indonésiens étaient encore autorisés à travailler dans cet endroit, ils constitueraient « un danger » pour les tortues et les dugongs. Donc il fallait y établir un parc marin, avec interdiction d'y pêcher. Son périmètre est mal délimité et c'est une vraie nasse pour les Indonésiens. Ils n'ont pas le droit de se servir d'un moteur ni d'instruments de navigation car l'Administration des pêches australienne interprète de façon très stricte la notion de « droits de pêche traditionnels » des Indonésiens depuis que cette zone est passée sous son autorité. On peut dire qu'à tout moment il y a bien 200 pêcheurs indonésiens dans les prisons australiennes.

Les parcs marins peuvent assurément se révéler utiles pour gérer à la fois l'environnement concerné et des projets d'écotourisme. Mais ils ne sont vraiment efficaces que si les communautés locales sont impliquées et apportent leur soutien à l'initiative. La collaboration est indispensable pour une bonne gestion de ces espaces, et les petits pêcheurs professionnels ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de la réglementation et en contribuant de façon économique au suivi de cet environnement.

Sans l'appui des communautés locales et des petits pêcheurs, le fonctionnement d'un parc marin peut se révéler très coûteux. Il faut absolument que le projet soit débattu publiquement à l'avance et ses objectifs bien précisés, que les populations concernées soient réellement mises dans le coup. Les parcs marins sont mis en place pour longtemps : il est essentiel de prendre tout le temps nécessaire avant de décider quoi que ce soit. Il ne faut jamais perdre de vue ces populations, et la manière de procéder de certains « puritains au coeur dur » des élites urbaines (« protéger toutes les espèces, sauf l'espèce animale ») n'est pas réaliste, n'est pas tenable sur le plan économique, sur le plan écologique et d'un point de vue purement social.

**S**i les gestionnaires de la pêche doivent se soucier de la protection des habitats, ils auront à prendre en compte toute une variété d'espèces marines. Il faudra donc veiller sur des milieux naturels dispersés mais interdépendants : récifs coralliens, mangroves, marais-salants, zones côtières humides, cours d'eau, bassins versants...

Certains endroits seront à l'avenir délogés et asséchés pour les besoins de l'agriculture, de l'industrie, du développement littoral et des réseaux d'adduction d'eau : toutes choses qui vont de pair avec la croissance démographique. Ces divers types d'habitat et la qualité et l'importance des flux sont très importants pour la production de poissons. Pour relancer les stocks, il faudra en certains endroits rétablir la circulation de l'eau.

La pêche commerciale, petite ou grande, est une activité économique. Elle doit sans doute tenir compte de critères « conservationnistes » mais aussi forcément de critères économiques. Dans un environnement marin, pêche et tourisme sont des sources importantes de revenus. Toutes sortes d'éléments s'additionnent pour valoriser cet espace : la mangrove, les récifs coralliens, la qualité et la quantité d'eau douce qui arrive sur la côte. Le parc marin « tout en un » constitue un cadre administratif précis, un périmètre bien délimité où il peut être possible d'évaluer l'intérêt économique et financier d'habitats très variés.

Les gens qui ciblent des espèces de poissons liées directement à ces habitats côtiers, ou indirectement lorsqu'elles (thon, par exemple) se nourrissent de proies produites dans ces habitats, vont forcément profiter des investissements réalisés en matière de gestion, de préservation et de réhabilitation d'espaces particulièrement intéressants. L'argent ainsi dépensé (et qui proviendra en partie de ceux qui pêchent en ces endroits ou qui en consomment le poisson ou qui y participent à une activité touristique) finira par donner une plus-value à l'ensemble du milieu côtier.

Sans tarder, beaucoup de pays vont devoir faire des choix. La demande sur le poisson produit dans les eaux nationales va aller en augmentant, de même que sa valeur sur le marché intérieur et à l'exportation. Ils vont devoir faire évoluer des pêcheries qui demeuraient essentiellement traditionnelles et régionales et adapter leurs régimes de gestion des captures à l'internationalisation des droits de pêche. Il en résultera une perte progressive des droits de pêche dans les eaux territoriales sous l'effet de systèmes d'accès à la

ressource fort onéreuse. Et les retombées locales en matière d'emplois pourraient se limiter à quelques postes de travail à bord de gros navires appartenant à des entreprises étrangères.

Par ailleurs, une mauvaise gestion des parcs marins peut avoir des répercussions fâcheuses sur l'économie locale, notamment en enlevant aux gens du coin des droits d'exploitation traditionnels dans l'environnement concerné. Nos gouvernants sont sans doute intéressés par l'argent des touristes étrangers qui viennent voir plutôt que consommer le poisson, mais ils auraient peut-être tendance à surprotéger des écosystèmes marins capables de toute façon de résister facilement aux prélèvements des pêcheurs côtiers et à diverses activités de tourisme écologique. Au lieu de se limiter au « Monde de Némó » (titre d'un dessin animé de Disney qui « humanise » de façon subtile le poisson), les administrateurs des pêches et des parcs marins ne devraient pas perdre de vue que le poisson, ça sert aussi à faire des filets, pour la santé des consommateurs, l'indépendance économique du pays et l'exploitation raisonnée de l'environnement marin.

Cet article a été écrit par Bob McDonald (parrot@axis.ieack.com.au), naturaliste australien qui travaille avec les professionnels de la pêche sur les divers aspects de la protection, de la gestion et la réhabilitation des habitats marins

## Les douleurs de l'enfantement

Entre accusations et récriminations :  
une analyse de la nouvelle législation des pêches

Une nouvelle législation s'applique désormais à la pêche chilienne. Sa gestation aura été longue, sa naissance difficile. La presse nationale a fait état récemment d'après débats sur cette question, ce qui laisse supposer qu'il y aura encore des tiraillements.

Les nouvelles dispositions prévoient un système de quotas individuels transférables (QIT) pour les espèces les plus importantes sur le plan commercial. Il s'agissait pour le législateur de trouver une solution à la crise de la pêche industrielle qui souffrait d'une surcapacité de capture manifeste et d'un problème connexe : la course au poisson. Mais il y aura aussi d'importantes retombées sur le secteur de la pêche artisanale.

La privatisation des droits d'accès à la ressource coïncide avec la signature effective ou imminente d'un certain nombre d'accords de libre-échange. Sans doute ceux-ci ouvriront-ils pour des produits chiliens un marché de 1,2 milliard de consommateurs en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine. Mais ils prévoient aussi la possibilité d'investissements étrangers directs dans la pêche chilienne et dans les quotas, ce qui a mis les pêcheurs artisans en émoi. Ils craignent en effet que les ressources nationales ne soient accaparées par des capitaux étrangers et qu'eux-mêmes perdent leur indépendance et deviennent une main-d'oeuvre à bon marché.

Les premières contractions ont été ressenties en janvier 2001, avec l'application d'une « loi transitoire » pendant deux ans, jusqu'au 31 décembre 2002. Ce texte créait des quotas de capture transférables, attribués à des individus propriétaires de bateau, et applicables aux unités industrielles (plus de 18 m) ciblant des espèces pleinement exploitées. Il était dit que ces dispositions étaient temporaires, qu'on aurait le temps de discuter et de négocier afin de tendre vers un consensus qui serait concrétisé dans un prochain texte : la « loi longue ».

Ce document s'est enlisé dans les débats parlementaires, avec plus de 900

amendements proposés. Au milieu de l'année 2002, voyant s'approcher la date butoir du 31 décembre 2002, le gouvernement a proposé de laisser en place la loi transitoire pour une période de dix ans. Cette « loi courte » créait, entre autres, un régime « d'extraction artisanale » qui attribuait un certain pourcentage des quotas de capture au secteur artisanal (organisations, individus, sociétés). La « loi longue » serait présentée aux parlementaires en septembre 2004.

Le projet de loi a provoqué de sérieuses divisions au sein des populations concernées par la pêche artisanale. Des alliances stratégiques nouvelles se sont formées entre des opérateurs de ce secteur et des opérateurs du secteur industriel. De grosses sociétés de pêche louent une partie de leur quota à des bateaux artisans qui travaillent dans la zone réservée des 5 milles. Le système féodal est en marche.

Tout au long du processus, les communautés autochtones qui ont des activités de pêche ont été laissées à l'écart en matière de droits d'accès officiels à la ressource. Il y a pourtant bien longtemps que les Lafkenche et les Mapuche-Huillliche se tournent vers la mer pour vivre de pêche, de cueillette de coquillages, pour diverses pratiques culturelles. Le nouveau texte ne reconnaît pas de droits de pêche communautaires traditionnels : seuls des groupements professionnels officiellement constitués (syndicats, *gremios*) peuvent se voir attribuer des droits de pêche.

### Le poisson qui fait vivre

Pour illustrer les divisions et les conflits nés des nouveaux textes, on prendra l'exemple de la pêche au merlu commun du Chili (*Merluccius gayi*), dont le nom local est merluza común. Appelé aussi très souvent pescada, c'est le poisson le plus consommé au Chili, et environ 14 000 pêcheurs artisans en vivent dans le centre et le sud du pays.

La « loi courte » prévoit que 35 pour cent du quota de merlu commun revient au secteur artisanal. Mais il semble que les captures ont tellement chuté que beaucoup de pêcheurs



artisans touchent en fait une aide compensatoire de l'Etat.

**I**l est dit également que 900 employés de la transformation se sont retrouvés au chômage parce que les usines ne peuvent pas obtenir suffisamment de matière première. Par ailleurs, 300 contrats de travail n'ont pas été renouvelés.

Selon un rapport publié récemment par l'Université de Concepción, les méthodes utilisées pour évaluer les stocks de merlus ne sont absolument pas fiables. Il faudrait pratiquement diviser par deux les disponibilités de merlus que l'Institut de développement des pêches affiche dans ses statistiques officielles.

L'Institut de recherche de la pêche (INPESCA) s'est vivement opposé aux affirmations du rapport en question. Sans doute admet-il que certains facteurs environnementaux peuvent agir sur les stocks de merlus, mais il soutient qu'il n'existe pas de problème de surexploitation ou d'erreurs dans les méthodes d'estimation des stocks. L'invasion de poulpes est l'une des principales variantes environnementales évoquées. Leurs prélèvements sur la ressource (ce qui n'est donc pas une mortalité par pêche) seraient assez importants. Cosme Carraciolo, président de la Confédération des pêcheurs artisans du Chili (CONAPACH), attribue clairement le déclin des stocks de merlus au système de gestion par les QIT. Il dit aussi que les autorités ne disposent que de moyens bien limités pour assurer le suivi et le contrôle de la pêche, et ils ne tiennent compte en fait que des débarquements officiels. Il ajoute que

les méthodes de capture utilisées par le secteur industriel (chalut de fond et pélagique) ne sont pas sélectives et causent beaucoup de dégâts. On prend aussi trop de poissons de trop petite taille, qui sont rejetés par dessus bord. A son avis, si on tenait compte du volume total de ces rejets, le taux de captures serait au moins cinq fois plus élevé que ne le font paraître les chiffres officiels. La biomasse ne peut soutenir sans mal un tel niveau de prélèvements. Il faut savoir également que les bateaux artisans doivent opérer dans des secteurs bien déterminés, là où ils sont inscrits, contrairement aux navires industriels qui peuvent circuler tout le long de la côte et débarquer là où ils veulent, ce qui rend leur suivi bien difficile.

#### **Les pêcheurs artisans**

Confrontés au manque de merlu, et compte tenu de l'abondance du poulpe, bon nombre de pêcheurs artisans de la région centrale, notamment autour de San Antonio et de Valparaiso, ont investi assez largement pour pouvoir capturer, traiter et exporter cette espèce.

Etant donné la valeur relativement faible du poulpe, cette activité nécessite des prises importantes. Selon la CONAPACH, pour une tonne de poulpe il y a 30 000 pesos (environ 40 \$) de frais et 50 000 pesos brut à la vente (environ 70 \$), non compris la rémunération des marins qui est d'environ 20 000 pesos (27 \$). La marge bénéficiaire est bien étroite. Le conflit à propos de la législation des pêches s'est récemment intensifié à la suite d'un amendement (Résolution 174) apporté à la « loi courte ». Le sous-secrétariat à la pêche a désormais tout pouvoir pour accorder à

des navires étrangers des permis valables un an pour l'exploitation du poulpe dans la ZEE. En plus, le 1 juin 2004, par le biais de plusieurs résolutions, le sous-secrétariat à la pêche a également accordé des licences à des navires industriels pour l'exploitation du poulpe à des fins minotières.

Tout cela remet directement en question les initiatives des pêcheurs artisans pour la production, la transformation et l'exportation de cette espèce. Cosme Carraciolo fait également remarquer que « le secteur artisan produit du poulpe destiné directement à la consommation humaine alors que le secteur industriel l'envoie faire de la farine pour les élevages de saumon ». Pour illustrer justement ce gaspillage de la ressource et pour défendre leur cause, la CONAPACH a, le 28 juin à l'occasion de la Saint-Pierre, offert au public des plats préparés avec du poulpe artisan.

Bref, il apparaît que la nouvelle loi met des bâtons dans les roues de la pêche artisanale. Ce secteur est injustement traité alors qu'on laisse la bride sur le cou aux navires industriels et aux opérateurs étrangers. Les nouveaux textes qui voient le jour provoquent aussi de vives rivalités entre pêcheurs artisans, ils exacerbent des tensions internes qui déstabilisent l'ensemble du secteur et le mode de vie traditionnel de ces populations. La privatisation des droits de pêche, c'est peut-être bon pour les affaires et pour les relations commerciales internationales. Mais est-ce que cela va vraiment contribuer à préserver la ressource, à maintenir l'emploi, à atténuer les conflits d'intérêts, à répartir les avantages et profits de manière équitable ? Et c'est pourtant là tout ce à quoi devrait tendre une législation des pêche dignes de ce nom. ❧

Cet article a été écrit par Brian O'Riordan (briano@skypro.be), du Bureau de l'ICSF à Bruxelles

## Polluants organiques persistants

## La politique de la valse-hésitation

**Le problème des polluants et de leurs effets sur la santé humaine et sur l'environnement est un exemple patent de la valse-hésitation des responsables politiques**

« Les données disponibles font penser à une fine dentelle au fuseau. Les vides ont sans doute autant de signification que les informations officielles. » (Pete Meyers, co-auteur de *Our Stolen Future/Notre avenir volé*)

« Nous ne disposons pas de suffisamment d'informations » : cette rengaine, on l'entend dans de multiples scénarios politiques conviés pour chercher des solutions à tel ou tel problème. Le manque de données, l'incertitude et l'ignorance entraînent régulièrement le déraillement de bon nombre de processus politiques, que ce soit en matière de gestion des pêches, d'évaluation des risques sanitaires liés aux produits chimiques ou autre chose. Face à l'incertitude, les institutions publiques sont comme paralysées.

Si elles évoquent le manque de certitudes, c'est souvent pour pouvoir s'en tenir au statu quo, pour éviter de prendre des mesures que semble réclamer la menace. Parfois on laisse faire, on laisse vendre, sans bien connaître les effets possibles, et il arrive que cela réserve de fâcheuses surprises.

Le problème des polluants et de leurs effets sur la santé humaine et sur l'environnement est un cas particulièrement flagrant de la valse-hésitation des responsables politiques. Il est clair que cette attitude a provoqué de gros dégâts sur les espèces et dans les écosystèmes. Dans un rapport (*Late Lessons from Early Warnings*) publié en 2002, en procédant à quatorze études de cas, l'Agence européenne de l'environnement fait le récit des mesures adoptées après les premières mises en garde, et aussi de l'inaction.

« Dans chaque cas, l'aspect le plus dommageable c'est le délai écoulé entre l'identification du problème et les premières réactions concrètes. Il s'agit de plusieurs années, plusieurs décennies et parfois même d'un siècle entier ».

Ainsi s'exprimait David Gee, membre de l'AEE et co-auteur du rapport, lors d'une intervention à la conférence sur la

production durable à l'Université du Massachusetts, Lowell. Ces études de cas fournissent de nombreux exemples où les « signaux précoces » et même des « signaux forts et répétés » ont été carrément écartés, où l'on minimisait la part du risque, où des mesures réglementaires ont été prises sans qu'on essaie de savoir s'il n'y avait pas d'autres façons de faire les choses, notamment en précisant quelles étaient les conditions requises pour une bonne mise en oeuvre de solutions alternatives dans la réalité ».

L'une de ces études porte sur les PCB (diphényles polychlorés). Partout dans le monde les médias ont repris l'information selon laquelle des taux élevés de PCB ont été trouvés dans certains saumons d'élevage, parfois jusqu'à 16 fois la dose ordinairement décelée dans le saumon sauvage.

Les auteurs laissent entendre que des PCB sont également présents dans leur nourriture, notamment les petits pélagiques. Pour limiter ce problème, on a conseillé aux éleveurs de s'approvisionner en aliments là où le poisson est susceptible d'être moins contaminé par les PCB.

Salmon of the Americas (SOA), une structure de marketing qui regroupe des salmoniculteurs des Etats-Unis, du Canada et du Chili, tente de neutraliser les commentaires négatifs qui s'expriment à ce sujet. « Nous savons qu'il existe un problème et nous en discutons avec nos fournisseurs. Nous leur avons demandé instamment de réduire les traces de PCB dans leurs produits », affirme Alex Trent, membre de SOA. Mais il s'empresse d'ajouter : « Il arrive que le saumon sauvage soit aussi contaminé, tout comme le saumon d'élevage car tous les deux se nourrissent finalement du même poisson-proie ».

### La chaîne alimentaire

En fait, des taux élevés de PCB et autres polluants ont été décelés dans des animaux sauvages, en particulier au sommet de la chaîne alimentaire : baleines, maroins, lions de mer, oiseaux marins, gros poissons.

**D**'après le rapport de l'AEE, on connaissait depuis 1966 les effets possibles des PCB sur les animaux marins et autres animaux sauvages. Cette année-là, Soren Jensen découvre une molécule inconnue dans la musculature d'aigles de mer à queue blanche, et cela à des concentrations supérieures à celles du poisson consommé par ces oiseaux. Lorsqu'il publie ses conclusions en 1969, les données qu'il avait déjà rassemblées démontraient la présence de « concentrations étonnement fortes de PCB dans une bonne partie de la faune de la mer Baltique ».

A la même époque, dans cet endroit encore, on observait une diminution de la population de trois espèces de phoques, qui souffraient apparemment d'infertilité. Des études semblent indiquer que toutes trois étaient porteuses de taux élevés de PCB et de dichlorodiphényl-trichloroétane (DDT).

En 1998, un rapport de l'Agence suédoise de protection de l'environnement cite des recherches selon lesquelles de telles concentrations peuvent entraîner chez le phoque des dysfonctionnement de l'appareil reproductif, des affections cutanées, des troubles divers aux griffes, aux intestins, aux reins, aux glandes surrénales et au squelette.

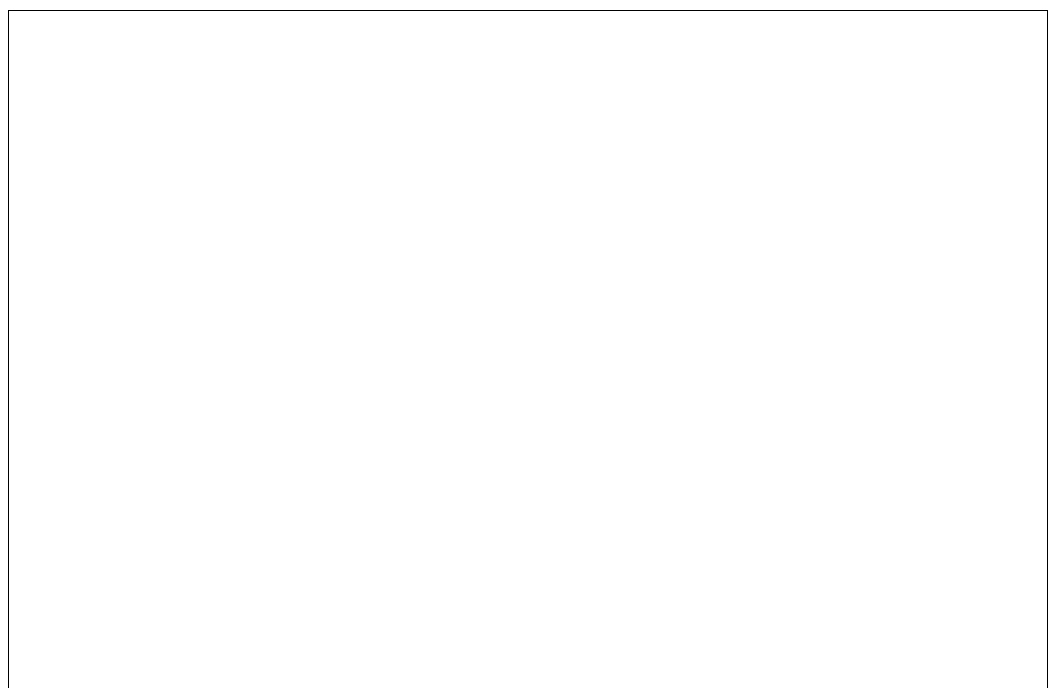
Parmi les substances chimiques bien connues, les PCB illustrent au mieux le caractère persistant de certains polluants. Les PCB ont été élaborés pour la première fois dans un laboratoire en 1881. En 1889, on a décelé chez des employés d'établissements utilisant des composés organochlorés une

pathologie pénible et déformante de la peau qu'on a appelé chloracné.

En 1929, Monsanto se lance dans la production de masse et la commercialisation de PCB, essentiellement pour du matériel électrique et comme élément entrant dans la fabrication de chlorure de polyvinyl (PVC, peinture, papier duplicata sans carbone, lubrifiants, adhésif).

Au milieu des années 1960, on a eu des preuves que les PCB ne restaient pas dans les produits et se retrouvaient dans l'environnement, dans la chaîne alimentaire et dans le corps humain. Mais malgré ces observations précoces et diverses maladies professionnelles diagnostiquées sur une trentaine d'années, il aura fallu attendre 1976 pour que ces produits soient interdits aux États-Unis, à partir de l'entrée en vigueur de la Loi sur le contrôle des substances toxiques. La production de PCB dans ce pays s'est définitivement arrêtée en 1979. Elle a continué dans d'autres parties du monde, notamment dans des pays de l'Est, jusqu'au milieu des années 1980.

Aujourd'hui nous savons que les PCB appartiennent à une classe de produits chimiques appelés « polluants organiques persistants » ou POP. Les POP sont hautement toxiques, liposolubles ; ce sont des substances chimiques de synthèse qui se trouvent dans de nombreux produits d'usage fréquent ou comme sous-produits de processus industriels. Une fois entrés dans l'environnement, les POP peuvent parcourir de très grandes distances, portés par les courants aériens ou marins. Ils s'accumulent dans le tissu adipeux et



passent dans la chaîne alimentaire à mesure qu'un animal consomme d'autres organismes.

« Le fait qu'on trouve des PCB dans du saumon d'élevage prouve bien le caractère persistant de ces substances. Trente ans après avoir été interdits, ils sont toujours présents dans notre environnement », dit Mike Belliveau, directeur exécutif du Environmental Health Strategy Center de Bangor, dans l'Etat du Maine, États-Unis.

**C**ette structure à but non lucratif s'efforce de mettre en place des partenariats afin d'encourager des solutions alternatives et des pratiques industrielles plus propres. Elle fait partie de réseaux nationaux et internationaux qui oeuvrent pour l'éradication de certains PCB connus et le développement et l'utilisation de méthodes alternatives plus sûres.

« Malgré tout ce que nous savons sur les PCP et autres substances du même genre, on peut encore trouver aujourd'hui dans le commerce beaucoup de produits chimiques également persistants, et qui n'auraient jamais dû recevoir une autorisation de mise en marché. Maintenant les POP apparaissent dans la chaîne alimentaire, dans le poisson, dans d'autres animaux marins. Une fois dans la chaîne alimentaire, ces substances peuvent évidemment parvenir jusque dans notre nourriture » (Mike Belliveau).

Le cas des saumons d'élevage porteurs de PCB prouve bien que la chaîne alimentaire marine est contaminée par des polluants persistants. Plusieurs autres espèces sauvages de bonne valeur marchande

(saumon, cabillaud, thon, églefin...), et qui bénéficient de plans de reconstitution de la ressource, se nourrissent des mêmes petits pélagiques qui constituent aussi une partie de la nourriture utilisée dans les élevages de saumons. Et pourtant on ne semble pas se préoccuper d'en savoir plus quant aux effets potentiels des polluants sur le système reproductif et le système immunitaire des animaux marins. On ne tient d'ailleurs guère compte de cet aspect lorsque les plans de gestion de l'environnement marin sont en cours d'élaboration.

« Les biologistes halieutes traditionnels laissent de côté les effets plausibles des substances capables d'altérer le fonctionnement du système endocrinien du poisson », déclare Pete Meyers, président de Environmental Health Sciences et co-signataire de l'ouvrage *Our Stolen Future* (1996) qui explore justement le champ des dysfonctionnements endocriniens.

Son organisation milite pour mieux informer le public en général sur les liens entre environnement et santé. « Nos recherches commencent par la vie sauvage car les premiers signes importants de dysfonctionnement endocrinien ont d'abord été décelés chez les animaux ». (citation extraite du site [www.oustolenfuture.org](http://www.oustolenfuture.org))

*Our Stole Future* expose le problème en passant de l'animal à l'homme, mais il analyse surtout « une série d'expériences conduites en laboratoire pour étudier des dysfonctionnements endocriniens chez des animaux. Ces expériences concluent qu'une contamination au stade foetal par des substances chimiques capables d'altérer

l'équilibre endocrinien peut provoquer pour le sujet concerné des dégâts à vie ».

#### **Pour des alternatives plus sûres**

Sur la foi de ce type d'études, des efforts sont en cours, aux niveaux régional, national, international, pour agir dès que les signaux d'alerte s'allument, pour encourager l'adoption de solutions plus sûres que l'utilisation de produits toxiques, lorsque cela est possible, pour supprimer certaines substances toxiques connues dans des procédés de fabrication.

Dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la communauté internationale a, en ratifiant le traité de Stockholm, décidé d'éliminer les POP de la nature. On s'attaquera en priorité à une liste de POP particulièrement coriaces qu'on a appelés « les douze salopards ».

Alex Trent, de Salmon of Americas, estime qu'il faut bien une telle initiative pour vaincre ces substances chimiques. « Dans le monde où nous vivons, nous avons fait venir plein de choses qui ne devraient certainement pas être là. Soutenons sans réserve ces efforts internationaux pour vaincre les douze salopards ».

Cet article a été écrit par Niaz Dorry (niazdorry@earthlink.net), journaliste freelance et militante basée à Gloucester, Massachusetts, Etats-Unis. Il a d'abord été publié dans la revue Fishermen's Voice en février 2004

## Congrès mondial des pêches

## Un peu de passion parfois, mais rien de vraiment neuf

Au quatrième Congrès mondial des pêches du XXI<sup>ème</sup> siècle qui s'est tenu récemment à Vancouver, Canada, on a parfois entendu des interventions passionnées mais en définitive rien de nouveau pour enrichir les débats

**A**u cours des cinq journées (2-6 mai 2004) qu'aura duré ce congrès, on aura surtout cherché à rapprocher deux aspects fréquemment conflictuels : l'exploitation des ressources aquatiques par l'homme, d'une part, la préservation des écosystèmes, d'autre part. On a essayé de définir les bonnes façons de gérer les pêcheries sans pour autant causer des dommages irréparables à la biomasse, aux espèces, à la diversité, aux habitats et au fonctionnement des écosystèmes.

Pour cela on a examiné des approches interdisciplinaires innovantes qui permettraient d'évaluer et de maintenir les avantages économiques et sociaux de pêcheries en bonne santé dans un contexte de changement climatique, de poussée démographique, d'intérêts concurrents pour l'utilisation de l'espace et du souhait clairement exprimé de préserver à travers le monde la diversité naturelle et l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Ce sont là quelques-uns des points essentiels retenus par les participants.

Au cours de ces cinq journées, il y a eu sept séances plénières, avec un intervenant principal qui présentait le thème faisant l'objet des débats qui suivaient. Dans son exposé, Daniel Pauly a parlé de la nécessité de concilier exploitation et conservation de la ressource. Il a exposé en détail les effets des prélèvements par pêche sur les écosystèmes et présenté une vision historique et synthétique à l'échelle mondiale, à l'aide de cartes notamment. Dans les échanges qui ont suivi, il a été question de certaines pêcheries de l'Atlantique-Nord, de ce qui leur est arrivé et de ce qu'on peut faire pour renverser les tendances.

Kevern Cochrane, de FAO/Afrique du Sud, a abordé la première de quatre questions essentielles : pour essayer de réconcilier exploitation et préservation de la ressource, quels critères retenir ? L'intervenant développe les concepts de justice et

d'équité. On passe alors à un débat sur le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, sur les traités, les conventions internationales, les problèmes du suivi.

Les aspects humains ont été abordés dans le cadre de la gestion communautaire, la participation des parties prenantes, l'efficacité des institutions. Les aspects écologiques ont été abordés dans le cadre des débats sur les points de références, les objectifs, les seuils et la part d'incertitude lorsqu'on essaie de définir les niveaux souhaitables de capture et d'évasion. Il a aussi été question du commerce des produits de la mer, des statistiques actuelles et anciennes relatives aux échanges, des mesures commerciales, des écolabels, des marchés communs, de la capitalisation, de l'influence mutuelle entre marchés et écosystèmes.

On a essayé de tirer les leçons du passé en reconstituant des modèles d'écosystèmes anciens et en analysant les processus d'amenuisement de la ressource. Des intervenants se sont succédés pour exposer ce qui pourrait être fait afin de préserver la bonne santé des écosystèmes, éviter l'effondrement de la ressource ou, le cas échéant, la reconstituer. Dans le cadre de l'harmonisation des objectifs de protection des pêcheries et d'équité juridictionnelle, on a souligné la nécessité de garder le plus de cohésion possible entre les législations et les pratiques gestionnaires, notamment en matière d'accords internationaux. Une séance a été consacrée au rôle que peut avoir la pêche sportive et de loisir pour réduire la mortalité du poisson et optimiser sa valeur.

La seconde question d'importance—à qui appartient le poisson, quelle est sa valeur pour la société en général—a été abordée par l'australien Steve Dunn qui a tenté de définir les notions de propriété, de résolution des conflits, de l'évaluation des coûts et avantages pour la société, dans l'optique d'une harmonisation des objectifs

d'exploitation et de préservation de la ressource.

#### Autres thèmes

Il y a eu ensuite les cinq grandes séances suivantes. La première était consacrée à la répartition géographique de la ressource qui ne tient pas compte des frontières officielles, notamment lorsqu'il s'agit de stocks chevauchants et migratoires. Une autre a abordé la question de la petite pêche (aborigène, artisanale, à petite échelle, de subsistance), de ses conflits avec le secteur industriel, des problèmes de droit d'accès à la ressource et de gestion.

« Peut-on encore accroître la production, ou peut-on davantage profiter des pêcheries en conciliant au mieux les objectifs d'exploitation et de préservation de la ressource ? » : telle était la question posée par le chinois Yingqi Zhou. Les limites acceptables de capture, les capacités des habitats et des élevages sont-elles atteintes, ont-elles déjà été dépassées ? Est-il possible d'améliorer encore les bénéfices sociaux et économiques que procurent les activités de pêche ?

Les participants ont ensuite débattu des effets de la pêche sur des espèces cibles qui sont de plus en plus petites, notamment les modifications des cycles de vie, de la chaîne alimentaire, ce qui mène parfois jusqu'à l'effondrement de la ressource. On a aussi abordé des aspects connexes : mesures de protection par le renforcement des stocks, rôle des écologies, sea-ranching, restockage, apports complémentaires, croissance, espèces envahissantes, espèces extérieures, harmonisation des objectifs d'exploitation et de conservation. Une séance a été consacrée à la préservation de la ressource et les effets du changement climatique, comment les écosystèmes aquatiques réagissent à ce phénomène notamment.

Les personnes qui sont intervenues sur le thème « Comment gérer les écosystèmes pour concilier exploitation et conservation » ont parlé des indicateurs quantitatifs qu'il importe de définir pour assurer une bonne gestion des écosystèmes. Des exemples de programmes de gestion écosystémiques ont été cités, et certains qui ont réussi ont été analysés plus en détail.

Les participants ont souligné l'importance du collectage de données d'information de qualité. Il est indispensable d'améliorer les méthodes des statistiques relatives au volume des captures.

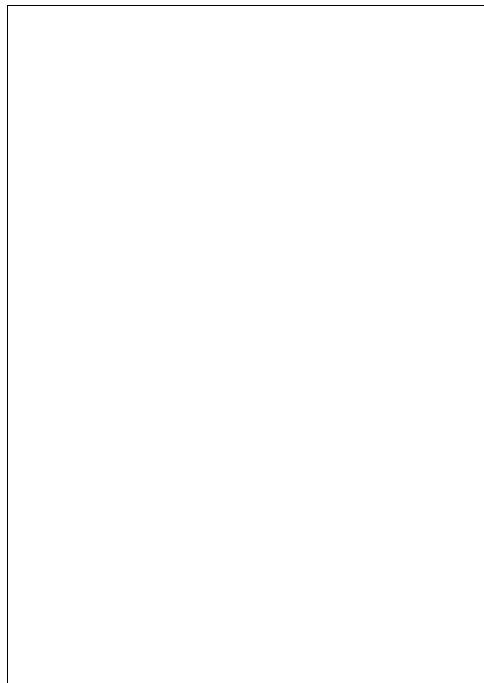
Sur le thème de la surcapacité et de la gestion de l'effort de capture, toujours dans le cadre d'une réconciliation entre exploitation et

conservation, quelques études de cas ont été présentées. On a aussi abordé un aspect annexe : les aires protégées marines et d'eau douce, la zonation, les fermetures dans le temps et l'espace. Après avoir débattu des améliorations à apporter aux engins et aux techniques de capture, de méthodes de pêche gaspilleuses et destructrices qu'il importe de corriger, les participants ont porté leur attention sur l'évaluation des stocks et la flexibilité des plans de gestion.

Au cours de la séance consacrée aux habitats, on a parlé de la protection des zones côtières et de la diversité des environnements : récifs coralliens, estuaires, mers fermées, régions polaires, haute mer, fleuves, lacs naturels et artificiels, rivières et ruisseaux, bassins versants, plaines d'inondation.

**E**n plus des séances consacrées aux thèmes principaux, il y avait également divers ateliers et une séance permanente appelée « Les chemins de la réconciliation » qui comprenait des exposés et des rencontres-débats avec interventions de représentants des professionnels de la pêche, d'organisations écologistes, de groupes d'intérêts de communautés de pêcheurs qui étaient accueillis par la Fondation pour une pêche durable. Tous ces gens cherchaient à améliorer la communication entre les scientifiques spécialistes des questions de pêche et les autres acteurs du secteur de la pêche.

Le forum sur le mouvement pour des produits de la mer durables a permis d'informer les auditeurs sur l'utilisation de stratégies de marketing pour contribuer à la





protection des océans, cela avec des exemples venant de la filière Produits de la mer mais aussi d'autres secteurs d'activité. Les membres du panel ont notamment cité le mouvement Seafood Choice qui veut mettre les forces du marché et le pouvoir du consommateur au service de la protection de l'environnement. On a parlé de partenariats entre entreprises et organisations écologistes qui donnent lieu notamment à des projets d'écolabels et de traçabilité des produits de la mer, et de l'aquaculture qui pourrait produire une nourriture saine tout en respectant l'environnement.

Tout au long du congrès, diverses activités sociales et culturelles avaient été prévues. Au cours de la cérémonie officielle d'accueil des participants, les Copper Makers Dancers a donné un spectacle de danses du peuple Kwabu'l qui se trouve sur la côte nord-ouest des Etats-Unis. Ils ont exécuté entre autres la danse du saumon et la danse joyeuse du grand chemin de Grease Trail. Cette cérémonie a été suivie d'un grand banquet où l'on a pu déguster des plats locaux préparés par certains des meilleurs cuisiniers de Vancouver.

La plupart des séances étaient bien suivies. Pour deux ou trois (sur l'aquaculture et les grands cours d'eau), la salle était carrément bondée et les débats très animés. Pour quelques séances cependant (petite pêche et approche éthique), l'assistance était plutôt clairsemée.

A la fin de la conférence, un bon nombre de participants ont estimé que ce rassemblement n'avait finalement proposé

rien de neuf, mais lors du débat en plénière, les intervenants ont affirmé qu'on s'accordait à vouloir considérer comme prioritaires les questions de préservation de la ressource dans les plans de gestion des pêcheries. Certaines personnes se sont exprimées avec passion, pour dire par exemple qu'on ne s'intéresse pas assez aux sciences sociales ni aux problèmes de pauvreté provoqués par le déclin de stocks tels que la morue de l'Atlantique-Nord. On ne se préoccupe pas non plus assez de la petite pêche, et l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie sont insuffisamment représentées.

Cet article a été écrit par D Nandakumar (nandan@office.geog.uvic.ca), du département de géographie, Université de Victoria, Colombie-Britannique, Canada

## Faire de la qualité

En février dernier, au cours d'une visite au Sénégal, une quinzaine de professionnels de la transformation du poisson ont pu constater les principales difficultés que connaît ce secteur d'activité

Joal. Nous sommes à une centaine de kilomètres de Dakar. Une ambiance fébrile s'est emparée de la localité en cette matinée du mois de février qui voit la ville natale de l'ancien président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, un tantinet enveloppée dans une chaleur que repoussent légèrement les vents frisquets du Nord qui en cette période de l'année installent un temps plutôt froid. Au milieu du carrousel de voitures de la commune, des airs et rythmes d'une foule qui a pris d'assaut les sites de transformation de ce centre de pêche, un des tout premiers du Sénégal, c'est difficilement qu'on parvient à extraire de la vue le spectacle qui jalonne cet espace ouvert, balayé par les vents et où s'entremêlent fumoirs en ciment et en métal aux couleurs noirâtres et gris cendrées, claies de séchage, ballots de poissons braisés, écailles et têtes d'animaux marins, alors que tout autour d'épaisses fumées se donnent rendez-vous au ciel comme s'ils voulaient contester la prééminence des rôniers, arbres majestueux qui dominent les lieux. L'atmosphère dépare difficilement un marché africain. Elle donne des allures d'une bourse du poisson transformé avec un menu à la carte. On y trouve du poisson braisé, du poisson fumé, du poisson séché, salé et fermenté, du machoiron fumé, entre autres produits qui ravissent la vedette dans les marchandages des commerçants sénégalais, burkinabés, maliens ou guinéens.

Cinq jours auparavant, des professionnels de la transformation du poisson, venus du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Bénin, du Nigéria et du Togo, avaient commencé à sillonner les aires de transformation du Sénégal pour s'enquérir des bonnes pratiques sénégalaises. « Le Sénégal a été choisi pour ses avancés dans le domaine de la transformation.

Le but est de faire en sorte que les autres pays s'inspirent de l'expérience sénégalaise », explique Anthony Achéampong, consultant du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), un instrument de la Convention de Cotonou ACP-UE, qui a financé la visite d'étude. Le CTA a pour objectif de faciliter l'accès à l'information au profit du

développement agricole et rural. Pour cette visite, il s'est appuyé sur l'Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA), une Organisation non gouvernementale qui intervient dans le domaine de la pêche. « Souvent, quand nous recevons du poisson braisé, sa coloration change. Non seulement, il devient jaune mais parfois, il a des moisissures », fait remarquer un professionnel béninois. Le ton est donné. Un seul leitmotiv : la qualité. Dans la transformation du poisson, le Sénégal associe pratiques modernes et traditionnelles. Au delà des objectifs liés à la qualité, la démarche vise surtout à valoriser les produits de la mer, à réduire les pertes après captures et à promouvoir les activités des femmes en milieu rural.

Les recettes sénégalaises que l'ADEPA veut vulgariser en Afrique de l'ouest sont surtout le fait des femmes. Au cours de ces dernières années, elles se sont massivement investies dans la filière, organisées en groupements d'intérêt économiques (GIE) et en mutuelles pour lever au besoin des financements. Le secteur du poisson transformé qui entre pour une bonne part dans la consommation des populations sénégalaises est traversé par un lot de contraintes liées généralement à la qualité des infrastructures et à l'hygiène.

Pour transformer le poisson, la méthode la plus répandue et le braisage par terre qui pose des problèmes d'hygiène, de santé ( bronchite, cancer, etc) et de pollution de l'environnement. « Nous faisons du braisé séché avec deux techniques. Pour la première, nous transformons le poisson à même le sol en utilisant comme combustible la paille et la sciure de bois. La deuxième technique utilise un four pour fumer le poisson. Elle donne un produit de meilleure qualité », explique Fatou Kiné Diop, présidente de l'Union locale de la Fédération nationale des GIE (FENAGIE-PECHE) de Bargny, à une trentaine de kilomètres de Dakar.

Le travail qu'elle accomplit quotidiennement ne se fait pas avec repos, loin s'en faut. Fatou Kiné Diop n'est pas avare en paroles quand il s'agit de parler des contraintes : « Si nous

travaillons sur la terre ferme, c'est faute de four. Le braisage à même le sol ne donne pas un produit de meilleure qualité. Nous savons que cela pose des problèmes d'hygiène et de santé. Il nous arrivait de travailler avec des fours de fumage mais ils éclatent. Récemment, avec l'aide de l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA), nous avons commencé à obtenir de bons résultats avec des fours. L'autre problème est la raréfaction de la ressource. Auparavant, nous transformions 15 à 20 caisses de sardinelles par jour, mais maintenant il nous arrive de rester sans travailler faute de matière première ».

**L**es problèmes rencontrés au cours de ces dernières années ont poussé les communautés de transformatrices et l'Etat du Sénégal à initier de nouvelles techniques de braisage et de fumage à l'aide de four ou par la cuisson. Ces techniques, apportées par l'Institut de technique alimentaire (ITA), une structure de l'Etat, la coopération japonaise, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), sont venues s'ajouter à la panoplie des transformatrices sénégalaises. Mais malgré les avancées permises par les nouvelles techniques de transformation, il se pose encore des problèmes. Par exemple, dans l'utilisation de la méthode de braisage au four mis au point par l'ITA, les spécialistes constatent que « la durée de vie est assez courte, la perte de l'investissement importante, la consommation d'énergie très importante en plus d'une absence de renforcement des capacités des utilisatrices à grande dalle ». Dans les techniques de transformation, plusieurs éléments entrent en jeu : la nature du combustible, la quantité de chaleur, les matériaux de construction du four (briques rouges, ciment, sable de mer, contrôle de la température (maintien et/ou élévation progressive), le temps de fumage, la quantité de sel, etc. Tous ces éléments ont des conséquences sur le produit final, dont la couleur et l'humidité, entre autres, peuvent changer en fonction des conditions de production.

« Un matin, nous avons été surprises par une visite d'agents de l'administration des pêches. Quand ils sont arrivés de bonne heure sur le site, ils ne nous ont même pas dit bonjour. Ils ont défoncé la porte et sont entrés pour revenir quelques minutes nous dire avoir voulu vérifier la propreté de nos installations. A l'arrivée, ils ont compris que notre réputation en matière de salubrité n'est pas surfaite ». Ces propos sont d'une femme responsable du GIE de transformation de poisson Seuti Ndiaré (les petits-fils de Ndiaré, en ouolof, totem du village de Yoff, dans la banlieue de Dakar). Dans la transformation du poisson, le GIE Seuti Ndiaré ne passe pas inaperçu pour le visiteur. Le site, en bordure de mer, jouxte une aire de

transformation où des femmes non membres du GIE se livrent à la même activité avec des méthodes traditionnelles. Sur cet espace au plancher entièrement recouvert de béton, 63 transformatrices, toutes des salariées, ont mis au point des méthodes de production modernes qui font du site un joyau de la filière de transformation du poisson au Sénégal. Dans cet endroit propre alimenté en eau courante et électricité et parcouru par des claies de séchage, des séchoirs, des fours, des bâtiments modernes, sortent régulièrement des produits halieutiques transformés qui prennent la direction de pays comme la République démocratique du Congo (RDC), grand consommateur de sali (salé séché). Les produits entreposés sur les claies de séchage donnent une autre réalité de la transformation. Rien à voir avec celles de mise dans les autres sites de transformation au point qu'à l'issue de la visite, la recommandation a été faite de faire du GIE Seuti Ndiaré un centre de formation des transformatrices en Afrique de l'Ouest.

Il arrive que des clients nous fassent des remarques sur la coloration du poisson. Après la commande, nous nous efforçons d'avoir la couleur voulue par le client, explique Seynabou Samb, une des responsables du GIE, par ailleurs présidente de la Fédération nationale des transformatrices et micro mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS). « On nous a conseillé d'utiliser comme combustible du bois provenant d'arbres dont les fruits sont comestibles. La fumée dégagée est meilleure pour le consommateur, selon les spécialistes qui nous ont appris les techniques de fumage ».

#### *Echanges d'expériences*

Traditionnellement, les zones côtières ont toujours donné des produits de la mer, comme le poisson et le sel, aux pays forestiers qui en retour fournissaient des produits comme le bois et l'or. Malgré l'inversion du courant des échanges sous la poussée hier de la colonisation et aujourd'hui de la mondialisation, le commerce entre les différentes zones n'a pas pour autant connu un frein. A Kayar, sur la Grande Côte sénégalaise, Deckon Ayaba Virginie, une Togolaise vivant depuis plus d'une cinquantaine d'années au Sénégal a bâti sa spécialité dans l'exportation au Togo du poisson salé séché.

Des mutations nombreuses sont observées aussi bien dans les pratiques que dans les acteurs de ce commerce. Par exemple, sur plusieurs zones de pêche du Sénégal, ce sont seulement les Sénégalais que l'on trouvait tout au long de la filière, de la capture à la transformation du poisson et parfois jusqu'à sa transformation. Mais aujourd'hui, sur certains sites de transformation comme Joal, on rencontre des Burkinabé, des Guinéens, des Maliens qui s'investissent dans toute la chaîne de production. Globalement, les principales

contraintes qui se posent dans le commerce et la transformation du poisson sont partagées par tous les pays d'Afrique de l'Ouest, en dépit des avancées connues dans telle ou telle zone, et liées aux formes d'organisation, à la disponibilité des crédits, à l'intervention de l'Etat ou des bailleurs.

Le tableau des contraintes est, à quelques différences près, reproductible dans les autres pays : sur le plan technique, méthode archaïque de travail, méconnaissance des techniques améliorées de traitement et insuffisance de l'encadrement ; sur le plan matériel : accès difficile aux équipements adéquats et non disponibilité des sites de transformation, surtout dans les centres urbains ; sur le plan économique : rareté et cherté des intrants (huile, combustible, sel, eau potable...) ; sur le plan organisationnel : analphabétisme et insuffisance de formation en technologie appropriée et en gestion ; sur le plan environnement et sanitaire : insalubrité dans les villages, pollution par la fumée et mauvaise odeur de certains produits, réduction de la disponibilité des combustibles, manque d'hygiène sur les lieux de transformation, blessures aux doigts et affections des yeux et des voies respiratoires. Quant aux contraintes liées à la commercialisation, elles concernent surtout le manque de fonds de roulement, les moyens de conservation, les moyens de transports, l'enclavement de certains marchés et la disponibilité de place sur les marchés de poisson.

Les échanges entre les différents pays se sont considérablement développés au cours de ces dernières années, de façon officieuse suite au non enregistrement des activités. Mais des réseaux d'échanges structurés sont déjà en place. Le Ghana exporte vers le Togo et le Bénin de la sardinelle fumée, l'anchois fumée et des poissons d'eau douce fumés, séchés et salés. La Côte d'Ivoire approvisionne le Burkina Faso et en partie le Bénin en moules. Le Bénin approvisionne le Togo et le Ghana en crustacés frais et fumés. Il exporte également du poisson chat et de la sardinelle fumée au Nigéria. Ces courants d'échanges peuvent connaître un regain en levant les barrières, dont la moindre n'est pas l'absence d'information.

D'ores et déjà, de nombreux professionnels se sont prononcés en faveur de la multiplication de ce genre de visite d'étude pour élargir les connaissances. « De retour au Mali, je voudrais organiser une visite d'étude au Sénégal pour initier les transformatrices maliennes à certaines techniques de production », affirme Boubacar Cissé qui est à la tête d'un projet financé par la FAO et le PMEDP (Programme pour des moyens d'existence durable dans la pêche).

Pour améliorer la circulation de l'information, des participants ont également proposé le renforcement des systèmes d'information. En somme, les avis ont convergé pour des échanges en matière de formation, d'information, de technologies de braisage et de fumage, gestion des infrastructures... En outre, le besoin s'est fait sentir de s'appuyer sur les dotations naturelles de chaque pays pour essayer de résoudre les contraintes qui se posent dans une zone donnée. Par exemple, comment faire pour que le Sénégal, souvent confronté à une pénurie de matière première pour la transformation du poisson (sardinelle), s'approvisionne en Mauritanie ? Comment approvisionner en combustibles certains pays qui en ont besoin pour produire du poisson transformé ou en exporter dans les zones sans ouverture sur la mer comme le Burkina Faso où ces produits font parfois défaut ? Il reste que l'accroissement et l'intensification du volume des échanges ne peut se faire dans un contexte favorable aux initiatives des opérateurs économiques, souvent bridées par la réglementation.

Plusieurs services interviennent dans ce contrôle (services des pêches et d'hygiène, douane, police et gendarmerie). Il s'y ajoute que dans les pays de la sous-région, les réglementations diffèrent malgré la politique d'intégration africaine sur la circulation des biens et des personnes. Ce sont autant d'obstacles qui se posent au transport ainsi que le résume un opérateur togolais : « Quand j'achète de la marchandise au Sénégal, le bateau met cinq jours pour arriver au port de Lomé. Mais pour le sortir de ce port, il faut une dizaine de jours, ce qui fait que le produit met une quinzaine de jours pour parvenir à son propriétaire. Dans ces conditions, si le poisson n'est pas suffisamment sec ainsi que le recommande le CTA, il y a de forts risques que le produit ne soit plus bon à l'arrivée ».

Ce texte a été écrit par Malick Rokhy Bâ, journaliste, pour *Sud Quotidien*, Sénégal

## Pêcheurs

# Pour un travail décent et sûr

Extraits du Rapport de la Commission de la pêche présenté lors de la 92ème session de la Conférence internationale du Travail

### Introduction

8. Mettant en relief certains des points à examiner, l'oratrice relève que les dispositions relatives au champ d'application sont formulées en termes très généraux mais laissent une certaine marge de manoeuvre quant aux exclusions possibles. Ces dispositions s'appliquent à tous les pêcheurs, à tous les types de navires et à toutes les zones de pêche. Le but est d'offrir une protection aux pêcheurs travaillant sur de petites embarcations à proximité des côtes aussi bien qu'à ceux travaillant sur des navires de pêche lointaine qui restent en mer pendant des périodes prolongées. Elaborer un régime de protection qui concilie les intérêts des différentes catégories de pêcheurs est un défi majeur. Les conclusions proposées comportent deux annexes. L'annexe I indique de façon détaillée les éléments à inclure dans l'accord d'engagement du pêcheur ; dans sa formulation actuelle, elle aura le même statut juridique que le texte de la convention. L'annexe II, qui contient des précisions au sujet du logement, complète la partie V des conclusions proposées. En matière de logement, l'important est de trouver l'équilibre approprié entre dispositions à caractère contraignant et dispositions non contraignantes.

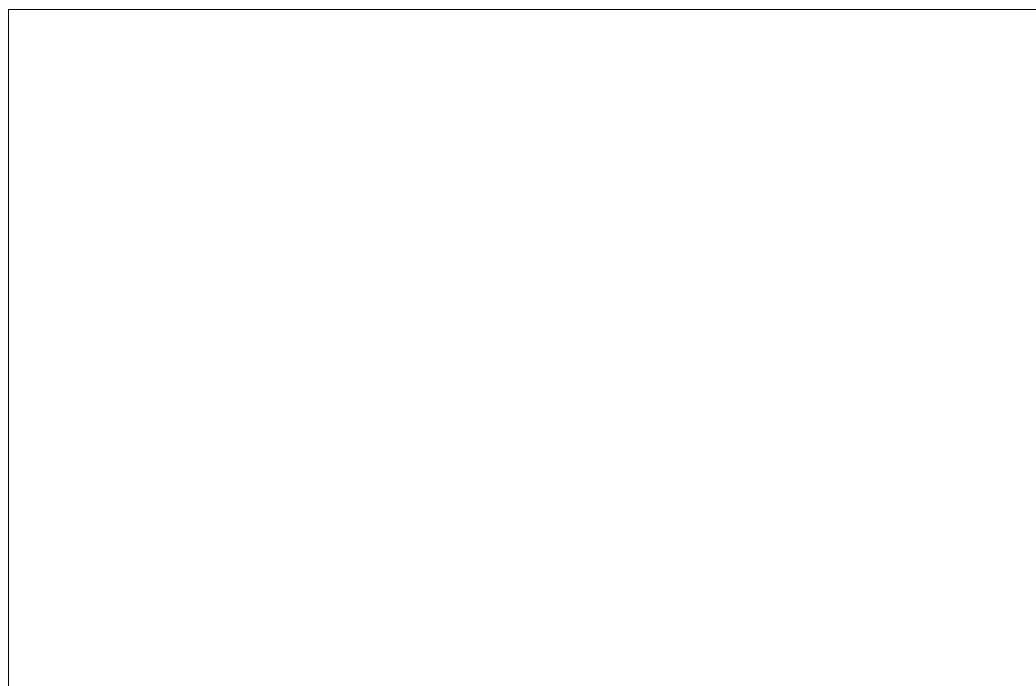
### Débat général

11. La vice-présidente employeur fait remarquer que l'on discute d'un nouvel instrument concernant le secteur de la pêche alors qu'il existe déjà cinq conventions et deux recommandations. La commission devrait conduire ses débats en essayant de comprendre pourquoi si peu de gouvernements ont pu ratifier les instruments existants. Une large ratification du nouvel instrument est un objectif important. Près de 90 pour cent des emplois dans le secteur de la pêche sont offerts sur de très petites ou de petites embarcations, et seulement 5 pour cent sur de gros navires de pêche. Les très petites et moyennes entreprises sont habituelles tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il faudrait que les conclusions soient aussi souples et équilibrées que possible de façon à assurer

une protection minimum à tous les pêcheurs, sans porter atteinte au niveau de vie dont jouissent certains. Quarante ans ont passé depuis l'adoption de la dernière norme concernant le secteur de la pêche et de nombreux changements ont transformé cette industrie. L'objectif premier de l'OIT est de multiplier les opportunités pour les hommes et les femmes de trouver un travail décent et productif, ce qui signifie aussi la création d'emplois décents et leur maintien. Des améliorations du niveau de vie et des conditions de travail des pêcheurs conduiraient sans aucun doute à une plus grande productivité également. Son groupe est prêt à s'engager dans un débat ouvert dans le but d'élaborer une convention accompagnée d'une recommandation, en vue de maintenir les emplois, de promouvoir le développement économique et d'offrir une protection minimum à tous les pêcheurs.

18. La membre gouvernementale du Royaume-Uni déclare que les conclusions proposées fournissent une excellente base de discussion ainsi que les fondements d'une convention qui pourrait bénéficier de la ratification la plus large possible. Les grands principes sont définis d'une façon claire et concise et ils tiennent compte du caractère diversifié de l'industrie de la pêche. C'est aux Etats Membres qu'incombe avant tout la responsabilité de mettre en oeuvre et de faire appliquer les normes s'agissant des navires qui battent leur pavillon, ce qui est tout à fait normal étant donné la prédominance des petits navires et des activités à petite échelle dans le secteur de la pêche.

25. Le membre gouvernemental du Japon estime que le manque de réalisme qui caractérisait les conventions antérieures sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche ont entravé une large ratification. La proposition du Bureau de fusionner les instruments existants en une nouvelle norme globale, plus acceptable pour les Etats Membres, est appréciable. Pour la concrétiser, le texte devra tenir compte encore plus de la législation et de la pratique nationales ainsi que des réalités des



opérations de pêche, particulièrement pour les petites entreprises familiales.

36. Plusieurs délégations soulèvent des questions diverses concernant les petites opérations de pêche familiale qui sont le fait de la plupart des travailleurs du secteur. Le membre gouvernemental d'El Salvador décrit les progrès réalisés dans son pays en matière de sécurité et de santé au travail et invite la commission à en tenir compte lorsqu'elle se penchera sur la situation des petits pêcheurs et des artisans pêcheurs. Le membre gouvernemental des Bahamas ajoute qu'il faut éviter de grever inutilement les embarcations utilisées pour la petite pêche familiale. Le membre gouvernemental de la Grèce met en évidence la nécessité de garantir la poursuite des opérations des navires de pêche traditionnelle.

39. Le membre gouvernemental de l'Inde cite le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995), qui reconnaît l'importance des problèmes de sécurité, notamment les conditions de vie et de travail, les normes de sécurité et de santé au travail, l'éducation et la formation, la sécurité à bord des navires de pêche, la recherche et le sauvetage, et la notification des accidents. Certes, il faut une sensibilisation accrue à ces questions, une formation adaptée et du matériel de sauvetage, mais c'est le manque de ressources qui affecte le plus les pêcheurs artisanaux dépendant de la pêche pour leurs moyens de subsistance.

47. Un représentant du Collectif international d'appui aux travailleurs de la

pêche (ICSF) évoque l'action que mène son organisation au nom des artisans et petits pêcheurs et des travailleurs de la pêche. Le collectif accueille avec satisfaction la proposition visant à élargir la définition de « la pêche commerciale » pour y inclure toutes les pêches en mer et dans les eaux intérieures, à l'exception de la pêche de subsistance et de la pêche de loisir. La pêche à petite échelle est pratiquée dans toutes les eaux. La nature des opérations de pêche évolue rapidement dans le monde entier. Les conditions de travail et de vie à bord des petits navires de pêche sont redéfinies de manière radicale, ce qui entraîne des conséquences pour l'emploi, le revenu, la sécurité, la santé et la sécurité sociale des pêcheurs. Le collectif se félicite des efforts déployés par l'OIT pour élaborer de nouvelles normes globales, à la fois complètes et souples, s'appliquant au secteur de la pêche, car cet instrument facilitera l'élaboration de législations nationales pertinentes et utiles pour les navires pratiquant la pêche artisanale ou à grande échelle. Il importe toutefois d'éviter une édulcoration des normes en vigueur pour les navires de pêche industrielle.

48. La vice-présidente employeur a écouté avec intérêt les différentes observations des membres gouvernementaux, en particulier celles qui reflètent le souhait d'élaborer un instrument qui soit souple, n'ait pas un caractère trop contraignant et soit donc plus facile à ratifier. Cet instrument devrait aborder les questions générales qui se posent dans le secteur de la pêche. L'oratrice invite à faire preuve de prudence en ce qui concerne les catégories de navires. Personne ne souhaite amoindrir les normes

auxquelles on a abouti pour les gros navires, mais il faut éviter d'élaborer un instrument excessivement prescriptif pour les petites embarcations, qui représentent 90 pour cent de l'emploi dans ce secteur. Les conclusions proposées prévoient que les pêcheurs pourront bénéficier de la sécurité sociale à des conditions non moins favorables que celles qui s'appliquent aux autres travailleurs mais, dans la plupart des pays en développement, il n'existe pas d'assurance chômage et la couverture sociale est minimale, d'où la nécessité d'examiner l'applicabilité du texte au plan national. Un autre exemple est celui des examens médicaux : dans certains pays, ils revêtent un caractère obligatoire, mais pas dans d'autres. Le groupe employeur préférerait ne pas créer de groupe de travail, étant donné que les débats en séance plénière pâtiraient de l'absence de spécialistes au sein de la commission.

68. Le secrétaire du groupe employeur demande au Bureau si l'instrument s'appliquera à une personne qui est à la fois propriétaire et exploitant de sa propre petite embarcation, c'est-à-dire une personne véritablement indépendante et non pas un travailleur sous contrat.

72. Le membre gouvernemental de l'Inde se dit préoccupé par le cas des pêcheurs artisanaux dans son pays qui ne peuvent, du fait de leurs conditions économiques et d'une éducation limitée, acquérir, utiliser ou entretenir des équipements de communication et d'autres matériels coûteux, qui deviendraient obligatoires en vertu de certaines dispositions du texte actuel. Comme les dispositions de l'instrument ne doivent pas porter préjudice aux moyens de subsistance des pêcheurs ou à leurs familles, des exclusions devraient être possibles dans le cas de navires évoluant dans les eaux territoriales. Enfin, une définition de la « pêche commerciale » devrait figurer dans le texte.

75. Le secrétaire du groupe travailleur est reconnaissant aux gouvernements qui ne souhaitent pas réduire la protection existante, mais il rappelle à la commission que l'adoption d'une nouvelle convention entraîne le remplacement des instruments précédents et empêcherait toute nouvelle ratification. Le groupe travailleur est placé devant un dilemme : offrir une protection aux petits pêcheurs, au risque d'abandonner la protection qui est prévue actuellement par les conventions existantes. Cette question fera l'objet de sérieuses délibérations approfondies au sein du groupe travailleur.

### **Examen des conclusions proposées contenues dans le rapport V(2)**

*C. Conclusions proposées en vue d'une convention*

#### **Partie IV. Conditions de service**

IV.2 Accords d'engagement des pêcheurs et rôle d'équipage

545. Les membres gouvernementaux du Danemark et de la Norvège présentent un amendement visant à insérer « d'une longueur de 24 mètres ou plus » après « navire de pêche ». Le membre gouvernemental du Danemark explique que le texte en l'état porte sur tous les navires de pêche et entraînera de nombreuses complications administratives pour les petites embarcations. La proposition cherche à restreindre la disposition de façon à exclure les petits navires de pêche.

548. La vice-présidente employeur rejette l'amendement. La commission était convenue précédemment du principe selon lequel il n'y aurait pas de catégories de navires de pêche. L'important est de connaître le nombre de pêcheurs à bord. Elle rappelle à la commission que 90 pour cent des pêcheurs travaillent sur de petites embarcations.

#### **Partie VI. Protection de la santé, soins médicaux et sécurité sociale**

*VI.1 Soins médicaux*

633. Les membres employeurs présentent un amendement visant à ajouter après « médicales » le texte suivant : « compte tenu de leur zone d'opération et de la durée du voyage ». Les petits navires, naviguant à proximité de la côte, n'ont peut-être pas besoin de ces équipements de communication. Le membre gouvernemental du Danemark retire un amendement analogue.

#### **VI.2 Sécurité, santé et prévention des accidents au travail**

**(parties tirées du deuxième projet préliminaire CTMC)**

657. La vice-présidente employeur dit que les employeurs s'inquiètent eux aussi des risques à bord des navires de pêche et des dangers propres au métier de pêcheur. Mais elle doute que des exploitants indépendants et des armateurs de petits navires puissent appliquer un tel système de gestion. L'amendement est trop prescriptif pour être introduit dans la convention.

#### **VI.4 Protection en cas de maladie, de lésion ou de décès liés au travail**

723. Le vice-président travailleur dit que ces amendements visent à prendre en compte les complexités et les différences au sein du secteur de la pêche, en particulier la nécessité de prescriptions supplémentaires pour les gros navires, car le texte actuel pourrait être excessivement restrictif pour les petits navires tout en fixant des normes trop souples pour les gros. Le groupe travailleur ne peut consentir à une réduction des normes existantes et à la suppression des protections accordées aux pêcheurs. Il convient que la convention devrait avoir une portée globale, mais il est nécessaire d'accorder une attention spéciale à certains types de navires. D'autres organisations établissent des différences en fonction de la taille. Trouver l'équilibre voulu est indispensable pour la ratification mais la souplesse ne doit pas entraîner de réduction des normes. Des normes non contraignantes ne doivent pas signifier une édulcoration des normes pour les gros bateaux non plus. Les limites de taille proposées peuvent être discutées et certaines des rubriques définies pourraient se révéler superflues. Ces amendements donneront au Bureau la possibilité de parvenir à l'équilibre approprié dans les textes à soumettre à la Conférence en 2005.

724. La vice-présidente employeur dit que son groupe est conscient des préoccupations concernant les gros navires et qu'il appartient à la commission de trouver le juste milieu. Les textes approuvés jusqu'ici sont conformes aux objectifs que la commission s'était fixés au début de ses travaux. Ces textes offrent l'équilibre souhaitable et ils ne sont pas ventilés suivant la taille des navires. La crainte d'une érosion des normes n'est pas fondée. Les petits navires devront appliquer progressivement les normes globales. La commission doit donc continuer de rechercher l'équilibre voulu.

#### **D. Conclusions proposées en vue d'une recommandation**

##### *Adoption du rapport*

779. Le Secrétaire général de la Conférence remercie chaleureusement les membres de la commission pour le travail important qu'ils ont accompli en vue de l'élaboration d'une norme consolidée pour la protection des pêcheurs dans un secteur fortement mondialisé. La commission était consciente de la nécessité de trouver l'équilibre voulu afin de protéger la grande majorité des petits pêcheurs, sans pour autant amoindrir la protection déjà offerte aux pêcheurs à bord des gros navires de pêche naviguant en haute mer. Aucun pêcheur ne devrait passer à travers les mailles du filet protecteur de la convention. Pour atteindre cet objectif, les

mailles ne doivent être ni trop larges, ce qui permettrait des exclusions nombreuses, ni trop étroites, ce qui risquerait d'entraver la ratification et la mise en oeuvre. Les débats se sont déroulés avec, en toile de fond, la nouvelle convention du travail maritime consolidée encore en gestation, ce qui n'a pas manqué de susciter certaines préoccupations. Néanmoins, la commission a adopté des conclusions de fond qui sont suffisamment souples pour permettre une ratification et une mise en oeuvre larges, tout en offrant une protection étendue pour tous les pêcheurs, y compris les pêcheurs indépendants, et qui contiennent des dispositions spécifiques sur la sécurité et la santé visant à réduire le taux élevé des accidents dans le secteur de la pêche, ainsi que des dispositions sur le respect et l'application. Les questions importantes du logement, de la sécurité sociale et des normes spécifiques pour les gros navires devront être étudiées et élaborées au cours de l'année à venir. Le Bureau prêtera son concours pour ce travail et il compte sur l'expertise des membres de la commission ainsi que sur l'assistance financière de toutes les parties prenantes pour que le processus de consultation se déroule de façon appropriée. En conclusion, il remercie la commission de ce qu'elle a accompli et exprime l'espoir que la future convention sur le travail dans le secteur de la pêche sera rapidement et largement ratifiée et mise en oeuvre, afin que les 35 millions de pêcheurs dans le monde puissent avoir un travail décent et sûr.

La 92ème session de la Conférence internationale du Travail s'est tenue du 1 au 17 juin 2004 à Genève, Suisse



## Pêche transfrontière

## Gestes de bonne volonté historiques

Voici le récit d'une mission effectuée par des représentants de pêcheurs indiens au Sri-Lanka en mai 2004

Depuis le début de la guerre civile au Sri-Lanka en 1983, la Baie de Palk n'a guère été un endroit tranquille. Par Baie de Palk il faut entendre également le Détroit de Palk et les secteurs proches du Golfe de Manmar et du Golfe du Bengale. Les eaux de la baie sont peu profondes et couvrent une superficie relativement limitée entre l'Etat indien du Tamil Nadu et la province nord du Sri-Lanka, et le conflit a eu de sérieuses répercussions sur les opérations de pêche des deux côtés.

Jusqu'en 1983, pêcheurs indiens et pêcheurs sri-lankais, parlant une même langue et habitués aux contacts par delà la frontière, travaillaient en harmonie dans la Baie de Palk, même si sporadiquement quelques problèmes surgissaient. Une frontière maritime internationale avait été délimitée en 1974, mais il n'était pas rare de voir des pêcheurs de l'un ou l'autre pays en opération de l'autre côté, sans problème ordinairement. La guerre civile aura bien changé tout cela. Pour des raisons de sécurité, les mouvements de pêcheurs sri-lankais ont été sévèrement contrôlés et beaucoup ont été obligés de quitter leur région.

Du côté indien, les pêcheurs ont été également confrontés à de sérieuses difficultés au cours des deux décennies de guerre civile car la Marine sri-lankaise faisait parfois feu et arrêtait et emprisonnait certains qui s'étaient aventurés de l'autre côté.

Mais cela n'arrivait que de temps en temps : généralement les forces sri-lankaises ne s'opposaient pas à la présence des pêcheurs indiens. En fait, les flottilles indiennes, surtout les chalutiers, accédaient librement aux ressources halieutiques de la Baie de Palk puisque les pêcheurs sri-lankais n'étaient pas là pour leur faire concurrence.

Alors le nombre des bateaux indiens a fortement augmenté, et actuellement 4 000 chalutiers opèrent au large des côtes indiennes, depuis Rameswaram au sud jusqu'à Nagapattinam au nord. Toutes ces

unités se servent, à des degrés divers, dans les eaux sri-lankaises. La production des 1 000 bateaux de Rameswaram provient presque entièrement de là car ils sont tellement proches de la frontière.

Entre cette frontière et la côte indienne, la distance varie entre 7 km et 22 km. Au fil du temps, les chalutiers se sont aventurés jusque devant les côtes sri-lankaises, aidés en cela par des marins sri-lankais réfugiés côté indien. Parmi les bateaux indiens qui pêchent côté sri-lankais, il y a des pirogues motorisées travaillant au filet maillant et parfois des bateaux à voile traditionnels.

En 2002, une trêve est signée entre le gouvernement du Sri-Lanka et le LTTE (mouvement de libération des Tigres Tamouls), ce qui fait évoluer la situation dans la Baie de Palk. Pour la première fois depuis vingt ans, les restrictions imposées aux opérations de pêche dans plusieurs secteurs de la région Nord sont supprimées et les choses reprennent comme à l'accoutumée.

Le retour des pêcheurs installés dans des camps de réfugiés s'accélère et des investissements considérables sont à nouveau réalisés dans le secteur de la pêche, par des particuliers et dans le cadre de programmes de reconstruction financés par divers organismes donateurs. Du coup les bateaux indiens perdent leur quasi monopole de fait dans les eaux sri-lankaises, et la concurrence réapparaît. La présence des flottilles indiennes, surtout les chalutiers, constitue un obstacle majeur pour le retour des pêcheurs sri-lankais à une pleine activité. Ceux-ci ont évidemment fini par protester.

#### Incidents en mer

A partir de février 2003, un certain nombre d'incidents se produisent : des pêcheurs sri-lankais capturent des bateaux indiens avant de les remettre aux autorités légales. Des bagarres ont lieu en mer et au début de l'année 2004 un marin sri-lankais est tué.

Fin 1996 en Inde, des organisations non gouvernementales et des groupements de

pêcheurs s'étaient réunis pour discuter du problème des arrestations de pêcheurs indiens sur la frontière maritime. Une Alliance pour la libération des pêcheurs innocents (ARIF) est alors constituée et son secrétariat s'installe auprès de la Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS) à Trivandrum. Avec l'aide de certains intervenants de la société civile sri-lankaise, l'ARIF prend en main le dossier des prisonniers et parvient à accélérer leur libération.

**E**lle s'occupe aussi des pêcheurs sri-lankais arrêtés par les Garde-côtes indiens et leur fournit une aide humanitaire et juridique. Les bateaux sri-lankais qui opèrent côté indien sont essentiellement des « multi-days » (plusieurs jours en mer) pêchant à la palangre et au filet dérivant là où il y a davantage de fond. Ils viennent du sud et de l'ouest du Sri-Lanka où le secteur de la pêche a pu évoluer normalement en l'absence de restrictions sécuritaires.

C'est au début de l'année 2003, lorsque sont survenus les premiers affrontements, que des responsables sri-lankais ont suggéré la possibilité d'un dialogue entre marins-pêcheurs du Tamil Nadu et du Sri-Lanka fréquentant la Baie de Palk. L'ARIF a repris par la suite cette idée auprès des pêcheurs du Tamil Nadu, dont beaucoup ne pouvaient croire en l'utilité d'un dialogue informel sans l'appui des autorités gouvernementales.

La situation dans la baie se détériorait et les pêcheurs du Tamil Nadu commençaient à comprendre qu'il leur fallait entamer un dialogue pour espérer pouvoir travailler en

paix dans ces parages. L'ARIF relance alors ses tentatives de dialogue en organisant un programme de voyages avec prises de contacts à Manmar et Negambo et finalement à Colombo, où aurait lieu une rencontre de deux jours au cours desquels pêcheurs indiens et sri-lankais pourraient débattre de leurs problèmes et essayer de trouver des solutions.

Les pêcheurs indiens, dans leur grande majorité, estimaient qu'il valait sans doute mieux garder l'esprit ouvert vis à vis des propositions sri-lankaises. Ils savaient bien en effet que pour pouvoir continuer à travailler côté sri-lankais ils avaient absolument besoin de la bonne volonté des Sri-lankais. Les Indiens restaient optimistes, estimant que les Sri-Lankais seraient finalement assez coopératifs car les relations de part et d'autre restaient généralement très cordiales malgré les arraisonnements et des bagarres.

#### **Un accueil chaleureux**

La délégation indienne est arrivée à Colombo le 23 mai et est parvenue à Manmar vers minuit. L'accueil a été chaleureux et les bons sentiments n'ont pas manqué. Mais les esprits étaient quand même très remontés contre les chalutiers indiens. L'un après l'autre, les intervenants ont insisté sur les dégâts causés par ces bateaux sur la ressource, sur les habitats du poisson et par conséquent sur les ressources des pêcheurs sri-lankais.

Il apparaissait clairement aux visiteurs qu'il y avait eu dans le pays une campagne de sensibilisation, avec intervention de l'Administration des pêches, de l'Eglise et d'autres, pour réclamer une protection des

ressources halieutiques. On avait aussi fustigé certaines pratiques destructrices (pêche à la dynamite par des gens du pays, par exemple), et les pêcheurs semblaient d'accord sur ce thème.

**A**utre point consensuel, l'opposition aux filets monofilament, qu'on estimait préjudiciables à la ressource. Les pêcheurs eux-mêmes s'inquiétaient peut-être davantage de la baisse de leurs revenus plutôt que de l'amenuisement de la ressource, mais on leur avait de toute évidence fait comprendre qu'il y avait un lien entre les deux aspects et qu'un contrôle communautaire sur les opérations de pêche était une chose souhaitable. C'est dans cet esprit qu'ont été exprimées les récriminations contre les chalutiers indiens. L'atmosphère n'était pas à des débordements verbaux.

On pensait que les discussions allaient porter essentiellement sur les pertes de revenus provoquées par les chalutiers indiens. Il a surtout été question des effets du chalutage sur l'environnement, ce qui n'avait pas l'heur de convenir aux membres de la délégation indienne. Ceux-ci ont exposé les difficultés auxquelles étaient confrontés les bateaux du Tamil Nadu, avant de promettre de repenser sérieusement aux aspects soulevés par les pêcheurs sri-lankais.

Au cours des visites sur le terrain, les Indiens ont pu constater l'hostilité des pêcheurs locaux contre les chalutiers indiens à cause des dégâts causés sur leurs filets. Les Sri-Lankais redoutent les trois jours de la semaine où les chalutiers de Rameswaram vont en mer.

Beaucoup se mettent hors de leur route ou restent même à terre. Les bateaux de Rameswaram et de Pudukattai pêchent le mardi, le jeudi et le samedi à la suite d'un accord avec les pêcheurs traditionnels, qui travaillent les autres jours avec des filets dérivants. Cette formule de compromis a été trouvée après une longue période de conflits dans la Baie de Palk. Dans les localités visitées, les communautés de pêcheurs semblaient bien soudées et les coopératives constituent apparemment un bon lieu d'information et de débat.

Les représentants des pêcheurs indiens n'avaient certainement pas prévu la vigoureuse attaque contre le chalutage. Ils avaient également sous-estimé la colère et le ressentiment des sri-lankais face aux opérations des bateaux indiens. Le leader de la délégation disait que, lors de la visite effectuée en juin 2009, la situation lui avait paru plus gérable qu'aujourd'hui. Il avait

sans doute entendu les mêmes doléances mais les Sri-Lankais paraissaient prêts à accepter une solution de compromis. Maintenant ils faisaient bloc sur des positions plus dures.

Il y avait globalement une communauté de pensée entre les pêcheurs, l'Eglise, l'Administration de district et les leaders politiques. Une série d'incidents malheureux, dont la mort d'un pêcheur sri-lankais à Vadamarachi, avait sans doute contribué à créer cette atmosphère. Si les pêcheurs indiens avaient, quelques mois plus tôt, fait preuve d'un peu plus de retenue, comme maintenant au cours de la visite, les choses ne se seraient peut-être pas envenimées à ce point.

Bon nombre de pêcheurs paraissaient sans doute prêts à accepter le fait que le chalutage peut causer des dommages dans l'environnement, mais certains pensaient que tout cela était un peu exagéré.

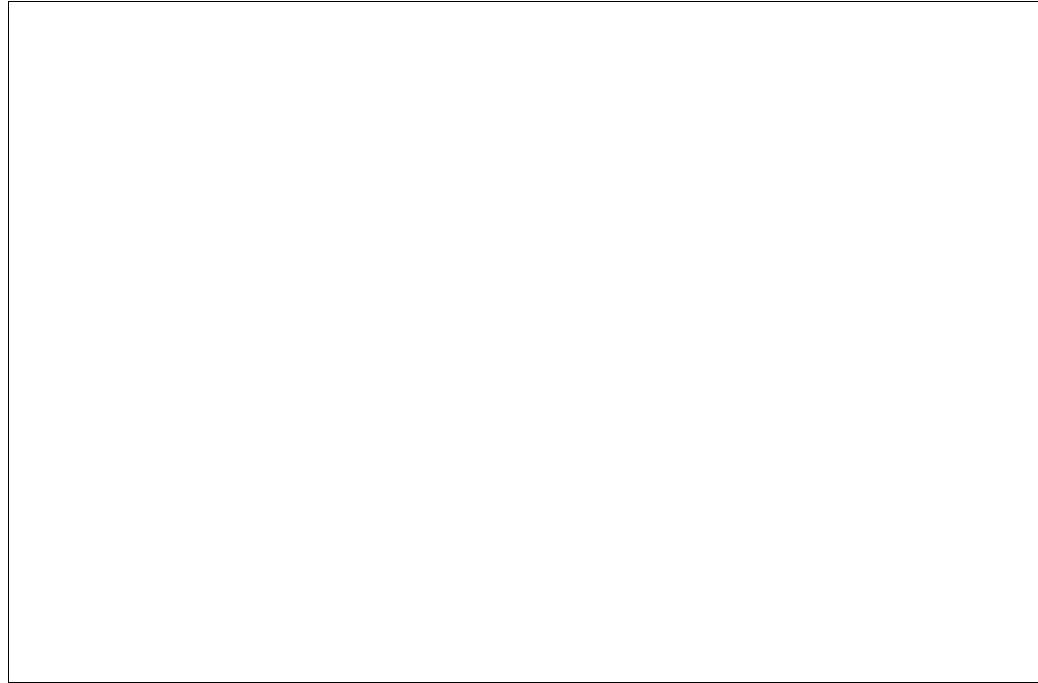
On disait que le tonnage des débarquements à Ramaeswaram n'avait pas bougé, que la crise actuelle était due à l'augmentation du nombre de bateaux et à une perte de rentabilité imputable au renchérissement du carburant et à la baisse des cours de la crevette. En termes techniques, cela veut dire que la surpêche n'est pas d'ordre biologique mais d'ordre économique.

Certains pêcheurs de Rameswaram estimaient que les types de chalut les plus critiquables étaient précisément ceux qui venaient d'être récemment interdits par les pêcheurs eux-mêmes : chalut en boeuf, filet mixte, filet à chank et filet avec diablo. Le chalut à crevettes ne semble pas présenter un réel danger.

D'après ces gens, c'est avec des chaluts de ce type que certains viennent pêcher au raz des côtes sri-lankaises, en causant des dégâts écologiques et autres qui ont des répercussions sur les gains des pêcheurs sri-lankais. Les pêcheurs de Nagapattinam étaient davantage prêts à accepter le fait que le chalut peut être préjudiciable à l'environnement, mais ils ne parvenaient pas cependant à descendre du tigre qu'ils avaient enfourché.

#### **La crise du chalut**

Il a aussi été question des pêcheries de Nagapattinam. Il y a eu une crise de la flottille chalutière parce que certaines activités n'étaient pas rentables. Au cours de la dernière saison, entre 40 et 50 chalutiers ont été vendus aux ferrailleurs. Depuis quelque temps, les bateaux sont devenus plus grands pour pouvoir pêcher la crevette disponible jusqu'à 500 m.



Cette ressource a montré des signes de déclin, car elle intéresse aussi les chalutiers de Chennai. Mais dans le district de Nagapattinam, on a opéré une diversification intéressante vers la pêche à la palangre de thon jaune que les pêcheurs ont localisé à plus grande profondeur.

**U**ne soixantaine de bateaux d'Akkaraipettai pêchent en saison cette espèce en utilisant la crevette de grand fond comme appât. L'initiative d'un groupe de pêcheurs de Nagore est encore plus innovante : ils ont complètement abandonné le chalut pour cibler uniquement le thon jaune, et même installé des dispositifs concentrateurs de poissons de type philippin, appelés payaos. Pour ces pêcheurs, les bateaux « multi-day » des Sri-Lankais constituent un problème car il leur est arrivé de détruire ces structures.

Quelle que soit la vérité à propos des dégâts que provoquerait le chalutage sur l'environnement, il était admis par tous que la flotte chalutière, de Rameswaram jusqu'à Nagapattinam, traversait une crise majeurs et que, compte tenu du nombre d'unités de pêche actuel, ses opérations ne pouvaient être durables. Le débat s'est alors engagé sur le thème des sorties de flotte. Tout le monde était d'accord sur la nécessité de réduire le nombre des bateaux, mais on ne savait pas trop comment procéder.

Les membres de l'ARIF ont suggéré diverses méthodes, contraignantes ou purement volontaires. Il a été question de prendre contact avec les pouvoirs publics puis les organismes donateurs internationaux afin de pouvoir bénéficier d'un système de

rachat. Cette idée a été accueillie avec enthousiasme car beaucoup de propriétaires de chalutier cherchaient tout simplement une porte de sortie et étaient prêts à accepter tout ce qui leur permettrait au moins de payer les dettes. Un tel programme doit obligatoirement être complété par des dispositions qui empêchent l'armement de nouvelles unités après les sorties de flotte.

Il est à noter que certaines associations de pêcheurs avaient réclamé le gel du nombre de bateaux à Rameswaram. On en était alors à 500. Mais l'Administration des pêches n'a pas pris cette idée au sérieux et elle a continué à accorder des licences, tant et si bien qu'on a finalement atteint le millier d'unités. Il a aussi été question de l'attitude de ces services par rapport au chalutage. Bon nombre des fonctionnaires concernés continuent apparemment à penser que « chalutier » rime avec « modernisation et progrès ».

Au cours des conversations qui ont suivi, on observait une évolution sensible par rapport aux attitudes classiques adoptées par les groupements de chalutiers en Inde lorsqu'ils font l'objet de critiques. Cela s'explique sans doute par la position forte choisie par les pêcheurs sri-lankais, par l'atmosphère de camaraderie générée par la mission et la disparition des barrières psychologiques qui en a résulté.

Le 25 mai, comme les pêcheurs avaient exprimé leurs points de vue à Mannar, les membres de la mission se sont réunis pour définir la position à adopter lors de la rencontre de Colombo. On a essayé de bien évaluer les divers aspects de la pêche

## Chalutiers opérant au-delà de la frontière

District et port d'attache	Nombre de chalutiers	Nombre de chalutiers passant la frontière	Zone fréquentée au Sri-Lanka	Degré de dépendance vis à vis du secteur sri-lankais
District de Ramnad (Rameswaram, Mandapam)	1700	900	Arc entre Thalai Mannar et Delft Island	Très forte
Pudukottai	1000	1000	Delft Island à Jaffna à l'intérieur de la baie	de Forte
Nagapatinam (Kodikarai et vers le Nord dans le Golfe du Bengale)	1200	600	Détroit de Palk et au-delà ; secteur Jaffna-Vadamarachi	Moyen à faible ; surtout des incursions saisonnières
Total	3900	2500		

transfrontière pratiquée par les bateaux indiens dans la Baie de Palk. Il est apparu que les pêcheurs de Ramnad, de Pudukkottai et de Nagapatinam opéraient dans des zones séparées au Sri-Lanka, avec parfois quelques chevauchements de territoire.

On s'est efforcé de quantifier les données du problème en considérant le nombre de bateaux de chaque district impliqués dans des opérations de pêche de l'autre côté de la frontière maritime et l'étendue de leur dépendance vis à vis des ressources halieutiques sri-lankaises. Les conclusions de cette analyse apparaissent dans le tableau ci-joint.

Cet exercice a permis de mieux cerner les concessions que pourraient faire chaque groupe. Les pêcheurs de Rameswaram estimaient qu'il leur serait possible de ne pas s'approcher à moins de 3 milles nautiques du rivage sri-lankais, ce qui résoudrait aussi pour une bonne part les problèmes des pêcheurs de Mannar. Les pêcheurs de Pudukkottai pensaient qu'eux également pourraient respecter la même distance.

Les pêcheurs de Nagapatinam déclaraient, pour leur part, pouvoir respecter une distance de 7 milles nautiques dans le secteur de Jaffna-Vadamarachi qu'ils fréquentent habituellement et où la mer est plus profonde près du littoral. Il existe déjà une interdiction informelle de quatre types de chalut, mais on suggère qu'une interdiction stricte et officielle serait considérée comme une concession plus forte de la part des Indiens.

Les bateaux indiens qui ne respecteraient pas l'accord seraient sanctionnés par une interdiction de pêcher, c'est-à-dire que la Direction des pêches supprimerait leur licence ou arrêterait de leur délivrer l'indispensable token (autorisation de sortie en mer, qui permet aussi d'obtenir du carburant).

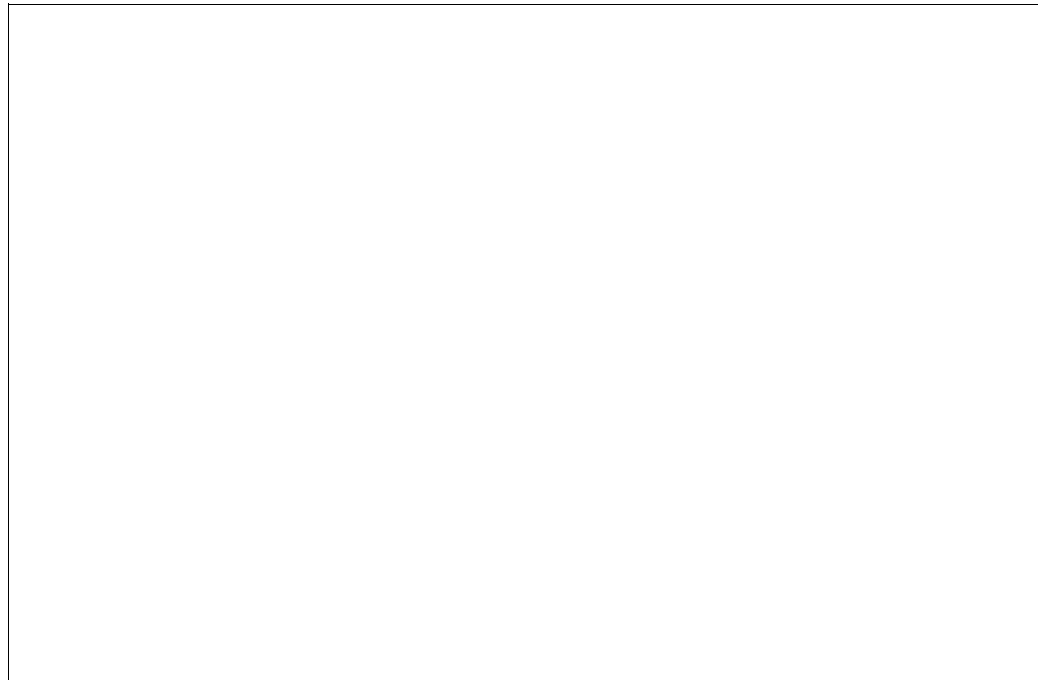
Au cas où la question du chalutage demeurerait un point de discorde, les Indiens proposeraient alors de procéder à une réduction graduelle du nombre de bateaux sur une période de trois à cinq ans, selon la teneur des discussions avec les pouvoirs publics.

#### Les frontières maritimes

Lors de la rencontre du 27 mai à Colombo, une séance a été consacrée à divers exposés sur l'ensemble du contentieux. V. Vivekanandan, qui conduisait la délégation indienne, a retracé l'histoire des conflits de pêche dans la Baie de Palk, du temps de la colonisation jusqu'à ce jour.

Les changements majeurs sont venus des accords de 1974 et de 1976 sur le tracé des frontières maritimes et du déclenchement de la guerre civile en 1983, puis du processus de paix qui s'est développé après la trêve signée en 2002.

Il a parlé des relations fort anciennes entre pêcheurs des deux côtés et de l'harmonie qui prévalait ordinairement dans la Baie de Palk malgré les tiraillements occasionnels provoqués par l'introduction de nouvelles techniques : les filets en nylon au début des années 1960, le chalut vers la fin de cette même décennie.



L'accord de Kachchativu (1974) a provoqué un orage politique au Tamil Nadu mais n'a pas vraiment affecté les opérations de pêche dans la baie. Les mouvements des pêcheurs continuaient comme auparavant, par delà la nouvelle frontière au besoin. Après le déclenchement de la guerre civile et avec les restrictions imposées sur les opérations de pêche au Sri-Lanka, les flottilles indiennes se sont développées afin de tirer parti des ressources halieutiques non exploitées de l'autre côté.

Maintenant que les Sri-Lankais peuvent reprendre leurs opérations et veulent réaffirmer leurs droits de pêche traditionnels, la situation est forcément conflictuelle.

Soosai Anadan, qui enseigne la géographie à l'Université de Jaffna, a présenté le problème du point de vue des pêcheurs de la province Nord.

Il a mis en évidence toute l'importance que revêt une bonne préservation et une bonne gestion des ressources pour un petit pays comme le Sri-Lanka, et tout particulièrement quand il s'agit des ressources halieutiques dont dépendent tant de gens dans cette partie du pays.

Il a ensuite parlé des accords de 1974 et de 1976, faisant remarquer que le Wadge Bank, un secteur très productif situé au sud de Kanyakumari, a été entièrement attribué à l'Inde. Les Indiens ont sans doute laissé des pêcheurs sri-lankais opérer dans cette zone pendant quelques années, mais cela profitait uniquement à la province Ouest.

Ceux de la province Nord n'avaient pratiquement aucune chance d'accéder au Wadge Bank. Pour ce qui est du Pedro Bank, situé côté nord, le tracé de la nouvelle frontière maritime en a attribué les deux tiers à l'Inde. On voit bien que les pêcheurs de la province Nord n'ont accès qu'à des zones plutôt réduites et qu'il leur faut donc bien protéger les ressources disponibles.

A Jaffna, c'est en 1983, au début de la guerre civile, que les captures étaient au plus haut, avant de chuter de façon dramatique, avec toutefois une légère reprise au début des années 1990. Maintenant, depuis que le processus de paix est enclenché, on observe une amélioration des débarquements. On reste bien loin cependant des beaux jours de 1983. Il semble qu'il y ait une réelle diminution de la ressource, ce qui peut s'expliquer largement par l'effort de pêche soutenu actuel.

On a aussi parlé des « zones de haute sécurité » qui s'étendent autour de Jaffna. Là on n'a pas le droit de s'approcher à moins de 5 km de la côte. Et on a fait remarquer que le gouvernement ne veut pas que les pêcheurs tamouls du Nord puissent acquérir des « multi-day », cela pour des raisons de sécurité.

#### Echanges d'informations

Après la pause-déjeuner, les représentants de chaque district ont fait part de leurs problèmes et de leurs expériences. Devadoss, de Rameswaram, a rappelé les risques physiques encourus pendant les vingt années de guerre civile et le prix qu'il aura fallu payer pour continuer à gagner sa vie dans la zone de conflits.

**I**l a expliqué pourquoi les chalutiers de Rameswaram sont allés au Sri-Lanka. Ce n'était pas parce qu'il n'y avait plus de poisson, comme le croyait les Sri-Lankais, mais parce que dans le secteur de Rameswaram les fonds sont rocheux et peu favorables au chalutage. Pour travailler au chalut il faut aller quelques milles au large. Là, dans les conditions normales de la pêche au chalut, on se retrouve automatiquement du côté sri-lankais puisque la frontière n'est qu'à 7 km de Dhanushkodi.

Ravi, de Pudukottai, a parlé d'un problème semblable qui a fini par pousser les chalutiers de là-bas dans les eaux sri-lankaises. Au Tamil Nadu, une bande côtière de 3 milles est réservée aux pêcheurs artisans, ce qui oblige les chalutiers à s'éloigner d'autant du rivage et à courir le risque de se retrouver sans tarder de l'autre côté de la frontière.

Manoharan, de Nagapatnam, a dit que les pêcheurs de sa localité vont de façon saisonnière dans la zone sri-lankaise mais que le reste du temps ils opèrent sur de grands fonds. Certains bateaux ont diversifié leur pêche et ciblent aussi le thon jaune, en concurrence avec les « multi-day » du Sri-Lanka.

Les pêcheurs sri-lankais ont parlé de la longue période de guerre et de la perte de lieux de pêche et de revenus, de la fuite de beaucoup d'entre eux, de la disparition fréquente de biens et de matériel.

Des Ong et l'Eglise ont sans doute contribué à la mise en place de dispositifs de crédit

dans le cadre des coopératives pour l'achat de matériel, mais l'apport personnel indispensable restait important. Et l'arrivée des chalutiers indiens leur compliquait encore l'existence. L'Administration des pêches, l'Eglise et un certain nombre de militants ont conjugué leurs efforts dans une campagne de sensibilisation de l'opinion sur les méthodes de pêche préjudiciables à l'environnement.

Les pêcheurs du Sri-Lanka ont réussi à réduire les activités de quelque 200 chalutiers dans le secteur de Jaffn. Après décembre 2004, les propriétaires n'auront d'ailleurs plus le droit d'équiper leurs bateau d'un chalut. Malgré le peu de ressources dont elles disposent, les coopératives ont proposé aux intéressés de les aider à s'adapter à d'autres méthodes.

#### **Des bateaux envahissants**

Les pêcheurs de Vadamarachi ont dit que les opérations des chalutiers indiens près de leur secteur étaient inacceptables, d'autant plus qu'une bonne partie de ce territoire avait été classée en zone de haute sécurité. Ils estiment que les pêcheurs indiens disposent de vastes zones de pêche et que cela n'a pas de sens de venir dans ces conditions travailler dans le secteur bien réduit dont disposent les pêcheurs sri-lankais du Nord.

Des groupes de discussion il est sorti deux points de vue. Les pêcheurs sri-lankais veulent mettre un terme au chalutage dans les eaux nationales. Ils acceptent de donner un délai de quelques mois aux chalutiers indiens pour opérer leur reconversion. Les pêcheurs indiens acceptent de rester en

dehors de la limite des 3 milles et de ne pas utiliser certains types de chalut.

Un groupe de travail est alors constitué afin de trouver une solution de compromis. Dans son rapport, il est dit que les Indiens acceptent en principe de ne plus travailler au chalut dans les eaux sri-lankaises attendu que les Sri-Lankais s'interdisent à eux-mêmes le chalutage. On n'est cependant pas parvenu à un accord sur un calendrier, les Indiens voulant obtenir un délai assez long, ce qui est jugé inacceptable par les Sri-Lankais.

Une période de trois mois sera consacrée à de nouvelles discussions dans l'espoir de parvenir à un calendrier acceptable pour les deux parties. Une délégation sri-lankaise se rendra en Inde pour relancer les négociations. Entre temps, les chalutiers indiens resteront à une distance de 3 milles par rapport au rivage sri-lankais dans la Baie de Palk et à 7 milles sur la côte nord (secteur de Jaffna-Vadamarachi).

Les Indiens n'utiliseront pas les quatre types de chalut déjà mentionnés. Tout manquement à ces engagements sera signalé aux organisations de pêcheurs indiens qui prendront les mesures disciplinaires appropriées. Les pêcheurs sri-lankais ne feront pas justice eux-mêmes. Les deux parties s'efforceront d'obtenir la libération des marins détenus de part et d'autre.

Dans une intervention, Vivekanandan a expliqué tout l'intérêt de l'accord obtenu par les deux groupes. Il espère que les Sri-Lankais comprendront les implications de ces décisions pour les pêcheurs indiens. Dans le contexte indien, l'accord de principe sur l'arrêt du chalutage est véritablement révolutionnaire.

Malgré tous les conflits suscités par le chalutage dans les eaux indiennes, c'est pourtant devenu la principale méthode de pêche du pays. La production nationale annuelle est d'environ 2, 8 millions de tonnes. L'Inde fait actuellement partie des grands pays de pêche, et il faut savoir que la moitié de ce poisson est pris au chalut.

On connaît les dangers potentiels du chalutage, et cette méthode a été réglementée, avec parfois des interdictions saisonnières.

Mais l'Inde dispose d'un plateau continental autrement plus vaste qu'au Sri-Lanka et les chalutiers ont donc bien plus d'espace pour se mouvoir. Compte tenu de la place que tient cette méthode et l'importance de la flotte chalutière (environ 50 000 unités), il est impensable d'espérer interdire le chalut en

Inde. Ni les pouvoirs publics, ni les diverses administrations des pêches ne semblent disposés à envisager une telle éventualité.

Entre Rameswaram et Nagapatinam (le secteur concerné par l'accord), on dénombre 4 000 chalutiers, ce qui représente un investissement total d'environ 1,5 milliard de roupies indiennes (environ 2,5 milliards de roupies sri-lankaises).

La dette des propriétaires de chalutiers peut être estimée à environ 600 millions de roupies. Les équipages totalisent environ 20 000 personnes. Si on tient compte également des emplois liés à terre et des familles, cela peut faire en tout entre 200 000 et 300 000 personnes, rien que pour ce secteur.

Etant donné son importance évidente, il serait strictement impossible d'arrêter la flotte chalutière du jour au lendemain. La reconversion d'une telle population exigerait l'intervention de l'Etat, et il aurait bien du mal et cela prendrait bien du temps.

Vivekanandan ajoute cependant que quelque chose d'important s'est mis en route au cours de la rencontre de Colombo, et qui pourrait bien signifier le début d'une transformation des pêches indiennes. Il a l'impression que les représentants des pêcheurs indiens n'auraient peut-être pas fait le voyage s'ils avaient su à quoi ils allaient s'engager.

#### **Un résultat inattendu**

Au pays les pêcheurs allaient se dire : ça valait bien la peine d'envoyer une délégation au Sri-Lanka puisqu'il faut maintenant qu'on arrête de pêcher au chalut ! Il fallait du courage aux délégués pour accepter un tel accord. Le Sri-Lanka est sans doute un petit pays, mais l'intérêt que ses marins-pêcheurs portent à la protection de la ressource peut servir de leçon aux pêcheurs indiens.

Les membres de la mission se sont réunis le 29 mai afin d'analyser la situation et décider ce qu'il convient désormais de faire. Ils avaient hardiment accepté qu'on ne travaillerait plus au chalut dans les eaux sri-lankaises, mais maintenant on va devoir faire respecter cet engagement.

Il semble que certains pêcheurs sri-lankais croient que les Indiens ont accepté de ne plus pêcher au chalut dans trois mois alors qu'ils ont en fait demandé un délai de trois mois avant de décider d'une date pour la fin du chalutage hors de chez eux.

La visite à venir des Sri-Lankais en Inde permettra sans doute de clarifier cette ambiguïté. Globalement on estimait que la



mission avait servi à quelque chose, mais tout dépend de ce qui va se passer maintenant.

Ce compte-rendu a été rédigé par V. Vivekanandan(vivek@siffs.org), coordonnateur de l'association, pour la libération des pêcheurs innocents (ARIF) et secrétaire général de la Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS)

## Dans le détail, ça se complique

**En matière de cogestion, la pratique a précédé la théorie. Pour bien fonctionner, ce mode de gestion a impérativement besoin d'un environnement social et culturel favorable**

**A**u bout de soixante ans de travaux savants (si l'on considère que tout cela a commencé par la monographie de Raymond Firth sur les pêcheurs malais), il semblerait que la sociologie fasse enfin sentir un peu sa présence dans les plans de gestion des pêches. Le thème de la cogestion, qui est apparu il y a une vingtaine d'années dans les débats des sociologues spécialisés dans le monde de la pêche, se retrouve maintenant un peu partout. En décembre 2003, lors d'une conférence à Cape Town, j'ai appris que ce concept apparaît officiellement dans la législation des pêches de plusieurs pays de l'Afrique australe. En juin 2004, j'ai passé quinze jours en Inde où j'ai entendu des responsables du secteur de la pêche parler avec enthousiasme de l'approche cogestionnaire. Une autre conférence sur la cogestion des pêches s'est tenue en mars à Penang, Malaisie, avec des participants venus de tout le Sud-Est asiatique.

En 2001, réunis en conférence, de hauts fonctionnaires de l'administration des pêches des pays membres de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ont adopté le principe de la cogestion. Dans certains pays, les mouvements de défense des populations indigènes préconisent également cette approche. Le Code de conduite pour une pêche responsable, élaboré par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), exprime des préoccupations et énonce des principes qui appellent en fait des méthodes de cogestion. En 2003, les éditions Kluwer ont publié un ouvrage, préparé par Douglas Klyde Wilson, Jesper Raakjær Nielsen et Poul Degnbol, de l'Institut danois de gestion des pêches et du développement communautaire du littoral, et qui présente les diverses expériences de cogestion des pêches sur tous les continents.

A vrai dire, la cogestion des pêches est devenu un thème d'intérêt mondial. On ne peut plus l'écarter en le qualifiant d'utopie de sociologues. Je répète que dans ce domaine la pratique a devancé la théorie. Il

y a à peine vingt ans que les spécialistes parlent de cogestion, mais on trouve des systèmes cogestionnaires bien plus anciens et qui, dans certains pays, peuvent être plusieurs fois centenaires. C'est seulement récemment qu'on a reconnu le mérite de telles institutions qui ont contribué à l'époque moderne à préserver la ressource et à développer de façon durable les pêcheries.

La cogestion exige une participation réelle et effective des populations concernées aux divers processus de prise de décisions, en tout premier lieu celles qui vivent des ressources marines et qui seront les premiers touchés par ces décisions. La cogestion n'est évidemment pas une particularité du monde de la pêche. Nous parlons ici d'une forme de gouvernement basée sur un partenariat public-privé, où il y a un engagement privé de la part d'acteurs membres de la profession et de la société civile, ceux que l'on retrouve dans les groupements de défense, des Ong, des structures communautaires notamment. Il existe maintenant toute une production intellectuelle sur la gouvernance public-privé au sein de la société, et la cogestion dans le secteur de la pêche n'est qu'un aspect parmi d'autres de cette approche. Mais il arrive parfois que les théoriciens de la gouvernance s'inspirent de cette cogestion particulière, par exemple le politologue hollandais Jan Kooiman dans un récent ouvrage qui a pour titre *Governing as Governance*.

### La démocratie participative

La cogestion est affaire de démocratie participative et doit donc fonctionner sur la base de principes démocratiques fondamentaux : transparence, responsabilité, équité, justice sociale... Mais la démocratie participative ne peut se substituer à la démocratie représentative qui concerne l'ensemble des citoyens, et c'est la même chose pour la cogestion. La cogestion permet cependant d'approfondir, d'élargir le processus démocratique.

Il existe de la part du public en général un intérêt certain pour les questions de gestion

des pêches, ce que les professionnels de ce secteur et les Ong, qui ont leurs préoccupations particulières, ne peuvent pas ou ne veulent pas reconnaître.

**E**n tant que garant de l'intérêt général, l'Etat a le devoir d'intervenir dans la gestion des pêches, et on ne doit pas essayer de l'empêcher de peser sur l'orientation des décisions. Certaines choses ne peuvent être accomplies que par l'Etat, l'adoption d'une législation appropriée notamment. L'Etat est présent à tous les niveaux et les autorités locales, qui sont concrètement parties prenantes et qui connaissent d'ailleurs mieux les dossiers que le pouvoir central, ont bien sûr leur mot à dire en matière de gestion des pêches.

Ceci dit, les pouvoirs publics ne peuvent pas tout faire. Charles Lindblom, un économiste, a dit un jour que l'Etat n'a pas des doigts mais seulement des pouces, c'est-à-dire qu'il peut être très maladroit. La diversité écologique et sociale du monde de la pêche, la complexité des multiples dynamiques qui sont à l'oeuvre dans les pêcheries sont telles que le pouvoir central ne peut avoir une vision complète de toutes les situations locales.

Comme le faisait remarquer un intervenant local lors d'une réunion à laquelle j'assistais à Cochin, Inde, en janvier 2004, « le gouvernement ne peut pas gérer 6 000 km de côtes, 250 000 bateaux et 750 000 pêcheurs ». En Inde, la gestion des pêches dans sa forme moderne n'en est qu'à ses débuts. Il faut donc appliquer le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les décisions doivent être prises à l'échelon administratif

le plus proche possible des populations concernées, qui doivent bien sûr être impliquées dans les processus. Comme le font remarquer Jeffrey L. Pressman et Aaron Wildavsky dans *Implementation*, « plus on se trouve proche de la source du problème, plus on est à même d'agir sur ce problème. Pour résoudre les problèmes dans des systèmes complexes, plutôt que de faire appel à des mécanismes de contrôle hiérarchique, il est bien préférable de laisser le plus de liberté possible aux gens qui se trouvent être les plus concernés par le problème en question ».

La cogestion exige aussi la contribution positive des usagers et des membres de la société civile car ils possèdent et contrôlent des informations bien utiles pour affiner les plans de gestion et les rendre plus efficaces. Plus la situation à laquelle les gestionnaires doivent faire face est compliquée, plus on a besoin de l'information qui remonte des gens concernés au premier chef par leurs décisions. La mise en place de systèmes de cogestion doit nécessairement s'accompagner d'efforts pédagogiques. On aurait tort de croire que tout va fonctionner à la perfection d'entrée de jeu.

#### **Les groupes d'usagers**

La légitimité des institutions et des décisions qu'elles prennent se trouve renforcée du fait de la participation des usagers, des diverses parties prenantes. Les systèmes de gestion des pêches reposent largement sur la bonne volonté des uns et des autres. Au cas contraire, la réglementation aura bien peu de chance d'être respectée, sauf si les autorités décident de mettre vraiment le paquet pour forcer les gens à la respecter.

Un système de gestion privé de l'assentiment populaire coûterait fort cher, et d'ailleurs ne fonctionnerait peut-être pas du tout. Les régimes totalitaires où les choses sont imposées d'en haut n'ont jamais bénéficié de l'assentiment populaire. Il serait vain d'espérer qu'en matière de gestion des pêches cela se passe différemment.

**J**e ne vois pas pourquoi l'on s'opposerait aux idéaux que la cogestion tente de promouvoir, si tant est que l'on soit pris de démocratie. Pourquoi serait-on contre les principes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ? Dans les deux cas, le diable est dans les détails, comme dit le proverbe. La cogestion peut avoir des champs d'application divers, mais l'important c'est de bien respecter dans la réalité les idéaux et les principes qui la fondent : il n'existe pas de recette toute faite. La démocratie cogestionnaire peut prendre différentes formes, et l'une n'est pas à tous les coups meilleure que l'autre. C'est comme dans la vie démocratique à l'échelle nationale. On peut dire peut-être que certaines nations, certaines pêcheries, certaines communautés ne sont pas tout à fait prêtes à mettre en oeuvre des systèmes de cogestion. Lorsque des intellectuels occidentaux ont, avec ce genre d'arguments, exprimé des réserves à propos de la démocratisation rapide de pays latino-américains vivant sous des régimes autocratiques, Mario Vargas Llosa, l'écrivain péruvien, a dénoncé cette forme évidente de paternalisme.

Il est évidemment facile de montrer du doigt les difficultés et les facteurs de complication, tout comme à propos du fonctionnement de la démocratie. Le sociologue norvégien Jon Elster, par exemple, a mis en relief les problèmes que soulève la mobilité des citoyens pour le bon déroulement de processus démocratiques. Les gens ne sont pas toujours là où on les attend quand on a besoin d'eux. Dans un rapport technique récent de la FAO relatif à la pêche en eau douce en Afrique australe, Eyolf Jul Larsen et ses collaborateurs ont montré comment les migrations des pêcheurs compliquent encore davantage le fonctionnement de la cogestion. Mais il est certain que la cogestion peut ne pas se limiter seulement à un environnement local.

La cogestion, cela prend du temps et donc coûte cher. Et il faut trouver un système de communication et de prise de décisions qui permette de réagir au plus vite face à des problèmes urgents. Les politologues ont fréquemment souligné les conflits qui, au sein des organisations, peuvent surgir entre pratiques démocratiques internes et exigences d'efficacité à l'extérieur. La

lourdeur de certains processus décisionnels empêche parfois l'organisation de s'adapter rapidement aux circonstances. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour sacrifier les principes démocratiques car leur respect permet de renforcer la légitimité des projets et leur bonne mise en oeuvre. La démocratie va de pair avec le respect des droits humains fondamentaux ; c'est l'un des meilleurs moyens de les promouvoir. La question se pose de savoir ce qu'il importe de faire aux différents niveaux. La cogestion doit porter uniquement sur les aspects essentiels tandis que les détails de la mise en oeuvre seront confiés aux divers administrateurs concernés.

La cogestion est un concept très à la mode, qui peut être facilement récupéré par la langue de bois d'un pouvoir autoritaire. Une idée respectable peut être plaquée sur des pratiques nuisibles. On peut coller une nouvelle étiquette sur des pratiques classiques. C'est ainsi qu'un missile peut être qualifié d'instrument de paix. Des régimes politiques des plus répressifs (l'histoire récente nous en a fourni des exemples) n'ont pas manqué de s'appeler « démocratiques ». Le thème de la cogestion peut ainsi, à coup de belles phrases, servir d'emballage à telle ou telle politique. On trouvera des illustrations de la chose dans *Implementation*, l'anthologie déjà citée que Wilson et collaborateurs ont consacré à la cogestion. Il est aisé de dévoyer ce concept, qui subit alors les critiques féroces de certains observateurs, des universitaires notamment.

#### **Il faut être précis**

On peut reprocher à la communauté des chercheurs de manquer de précision dans les définitions qui sont données de la cogestion et dans les débats que génère ce thème. Au fil du temps la tendance a été d'élargir de plus en plus la portée du terme. Si, par exemple, on dit qu'il s'agit « essentiellement d'un dispositif permettant d'améliorer la communication entre gouvernement et communautés » (c'est le cas dans le rapport technique de la FAO rédigé par Larsen et collaborateurs ; mais ils ne disent pas que cela : soyons objectifs !), alors on peut affirmer que tous les gouvernements pratiquent la cogestion.

Je n'ai nulle part entendu parler d'un gouvernement qui refuserait de communiquer avec le secteur de la pêche. Mais si l'on considère, à juste titre, que la cogestion doit nécessairement s'accompagner d'une dévolution appropriée de l'autorité aux groupements d'usagers et aux communautés côtières, d'une certaine liberté d'initiative pour les diverses parties prenantes, dans un esprit de

démocratie participative qui permet à la société civile de pouvoir s'impliquer officiellement dans l'élaboration de règles, alors le nombre des Etats qui prétendent pratiquer la cogestion s'en trouverait objectivement nettement réduit.

**L**a démocratie n'est pas chose facile à mettre en pratique, et c'est la même chose en matière de cogestion. La cogestion n'est pas une simple rustine qu'on n'aurait aucun mal à appliquer. Il faut aussi une législation appropriée et des réformes structurelles, et cela ne suffit pas non plus. Il faut également développer les compétences, donner confiance aux gens. Les usagers doivent comprendre qu'ils peuvent se fier à leur propre discernement, à l'analyse collective. La cogestion a besoin d'un environnement social et culturel favorable. La cogestion au sein des communautés ne va pas fonctionner si la vie communautaire laisse à désirer. Et si ça ne marche pas bien dans la communauté, la cogestion ne suffira pas pour faire avancer les choses. Il faut que les groupes d'usagers et autres acteurs soient suffisamment organisés pour pouvoir participer efficacement aux processus cogestionnaires. Lorsque certains groupes d'intérêts sont nettement mieux organisés que d'autres, il peut arriver que la cogestion accentue encore plus les déséquilibres. Quand on met en place les structures de la cogestion, il ne faut jamais oublier de former les gens, au préalable ou en même temps, afin qu'ils puissent s'organiser au mieux.

Il ne faut pas oublier les risques, les ornières possibles. Les choses peuvent aller de travers, il y a des déceptions et des conflits

surgissent. En matière de cogestion, il n'existe pas de solution clé-en-main : impossible de suivre à la lettre un manuel.

Lors de la réunion à laquelle j'ai participé en décembre 2003 à Cape Town, nous avons conclu qu'une checklist serait quand même utile. Quand la cogestion a fait son apparition au Malawi, ils n'ont pas pensé prendre contact avec le législateur afin d'obtenir un environnement juridique plus favorable. Beaucoup de choses peuvent se produire tout au long du processus, et il serait bon d'y réfléchir à l'avance. On peut oublier aussi certains aspects. Il est maintenant possible de rédiger une checklist car on dispose de nombreux exemples de cogestion qui ont fait l'objet d'analyses approfondies de la part de chercheurs, de sociologues.

#### **Aggraver les inégalités**

Certains disent que la cogestion va aggraver les inégalités qui existent déjà dans le monde de la pêche, que le pouvoir des nantis va encore s'accroître : c'est évidemment un risque. Si cela se produisait, cela irait évidemment à l'encontre des idéaux fondamentaux de la cogestion. Le but de la cogestion est exactement le contraire puisqu'il s'agit de donner un part de pouvoir à ceux qui en sont démunis. Ce n'est pas non plus un nouvel outil de contrôle aux mains des gouvernants, même s'il existe des exemples en ce sens. La cogestion peut alors connaître l'évolution fréquente de coopératives de producteurs qui n'ont pas pu fonctionner de façon autonome, qui n'ont pas fait une place à la société civile. Souvent elles sont allées à l'échec parce que les pêcheurs leur ont tourné le dos.

J'ai exposé ailleurs que le succès de la cogestion repose sur quatre composantes essentielles. Tout d'abord il y a la question de la dimension. Faut-il limiter les mécanismes de cogestion au cadre local uniquement, faut-il appliquer le système à tous les niveaux décisionnels ? Le second élément concerne la délégation des missions : lesquelles vont être exécutées en cogestion ? Tout système de gestion des pêches doit répondre aux questions suivantes : comment, où, quand, qui, dans quelle mesure ? La cogestion s'appliquera-t-elle à tous ces aspects ou à quelques-uns seulement ? Le troisième élément concerne la représentation : quels sont les acteurs qu'il faudra impliquer, de quelle manière, à quel titre ? Le quatrième élément porte sur les droits de propriété. Quel régime serait le mieux adapté à des pratiques cogestionnaires : privé, communautaire, public, aucun ? Quels droits de propriété sont plus acceptables d'un point de vue politique ? Des considérations politiques vont peut-être faire que les responsables de la cogestion seront forcés d'agir avec une main liée dans le dos, ce qui peut conduire à l'échec.

Voilà des questions fondamentales qui portent sur le mécanismes à mettre en place. Malheureusement les bonnes solutions ne sont pas faciles à trouver, et elles sont d'une nature plus politique que technique. Pour parvenir à des réponses satisfaisantes, il faudra bien tenir compte du contexte culturel, social, économique et écologique dans lequel la cogestion doit opérer. Avant de mettre le projet en route, il faudra donc absolument étudier le terrain. Il est essentiel que les responsables du projet aient une vision claire de tout cet environnement et des pratiques de pêche qui ont cours. Sinon les risques d'échec seront trop importants pour que la chose vaille la peine d'être tentée.

Les recherches en sciences naturelles et sociales peuvent être fort utiles pour le bon déroulement du processus de cogestion. Mais cela ne suffit évidemment pas. Il faut aussi que les usagers, les différents acteurs soient impliqués, dès le lancement du projet et pendant son déroulement. Lorsque les choses démarrent pour de bon, le moment est venu de faire intervenir au besoin les juristes, les formateurs, les travailleurs sociaux. Tous ces gens ont un savoir-faire qui pourra contribuer au succès de l'entreprise. ❧

Cet article a été écrit par Svein Jentoft (sveinje@nfh.uit.no), professeur à l'Institut norvégien des sciences de la pêche, Université de Tromsø, Norvège, à partir d'une communication faite au Forum Pêche et Coopération pour le développement qui s'est tenu les 21 et 22 janvier 2004 à Tromsø

## Pêcheurs nordiques

## Les hommes et la mer

Les pêcheurs entretiennent des relations diverses avec la mer, comme le montre le texte suivant :

« *Que va* », dit le garçon. *Il y a beaucoup de bons pêcheurs et même des très grands. Mais toi, tu es unique* ».

(Manolin, dans *Le vieil homme et la mer*)

C'est au mois d'août que je suis arrivé au nord de la Norvège, dans une petite localité où il y avait plus de bateaux, d'arbres, d'oiseaux, de vaches, de rennes et de moutons que de gens. Elle s'appelait Leines et elle était entourée d'eau, de l'eau claire et bleue.

La mer est belle dans le fjord de Leines, d'une beauté qui a sa vie autonome. L'océan s'étire en un ruban bleu qui ondule interminablement et intègre harmonieusement les autres beautés naturelles toutes proches. Ce n'est pas partout que l'on peut contempler un assemblage aussi réussi de mer, de montagne et de ciel...

Le regard se détache doucement du bleu lumineux de l'eau pour se porter vers une tapisserie qui mêle des nuances de brun et de vert. Les montagnes de Leines s'élèvent majestueuses et orgueilleuses au-dessus du spectateur et rivalisent avec la mer pour capter son regard. A force de couleurs, mer et montagnes se font concurrence. La mer triomphe dans les bleus, la montagne étale ses nuances de brun piqueté de vert.

Curieusement, et c'est bien rassurant, cet ensemble impressionnant paraît finalement accueillant et amical. Entre l'eau de la mer et la masse montagneuse s'étire une autre étendue bleue, le ciel avec ses tons pastels sans cesse changeants pour refléter l'heure du jour et l'humeur du temps. On dirait que la mer fait sa lessive et étale ses draps de divers bleus tout juste essorés.

Ce panorama constitue un spectacle naturel permanent, et l'on se demande comment on peut penser à prendre du poisson, c'est-à-dire des vies, dans un environnement aussi immaculé.

Torfinn Pettersen prend du poisson. Pour lui il n'y a pas de problème : « C'est mon gagne-pain », dit-il. On sent cependant qu'il

reste discret, qu'il y a là plus qu'il n'y paraît. Ce n'est pas seulement un peu de pain et de beurre qui le pousse vers la mer.

Torfinn est de grande taille. Il a l'allure d'un modèle masculin, mais il ne fait pas étalage de son physique. J'avais du mal à le trouver debout ou assis tranquillement pour un bout de conversation. Quand il ne bouge pas, de sa silhouette mince et dégagée émane un sentiment d'assurance.

Torfinn est fils de cultivateur. Très tôt dans la vie, il a cependant répondu à l'appel de la mer. Lorsqu'il était gamin, il allait très souvent à la pêche, en mer et aussi en rivière. Aujourd'hui encore il fait ce qu'il a toujours eu envie de faire.

« Il est long, grand, lourd, dit-il en montrant un flétan qu'il a pris. Je lui ai fait un câlin ! » L'œil de Torfinn s'allume lorsqu'il parle de ses prises, surtout quand c'est un flétan, un poisson estimé.

#### Une belle pièce

Nous sommes sur le port, et son flétan est vraiment une belle prise : 175 kg. Pendant la nuit, j'avais entendu dire que Torfinn battait tous ses anciens records et qu'il revenait à terre avec le trophée de sa vie. Le port est plongé dans l'obscurité, l'eau est apaisée et presque solennelle. On ne sait par de quel côté est le bateau de Torfinn. Enfin des lueurs apparaissent : c'est le Spant.

Cette heure fera date dans la vie de Torfinn. La jetée est pleine de gens qui attendent en silence, il n'y a pas d'autres bateaux pour lui ôter une partie de la fête, une partie de la nuit. Il est maintenant minuit et les autres villageois sont plongés dans le sommeil. Lorsque Torfinn apparaît, on dirait un enfant qui serre un secret. Derrière lui, il y a le bruit de sa radio, sa seule compagne sur la mer silencieuse.

*La ligne montait lentement, progressivement, puis la surface de l'océan se souleva brusquement à l'avant de la barque. Le poisson, dégoulinant d'eau, se montra de tout son long.*

— (Le vieil homme et la mer)



**L**orsqu'il est en mer en train de remonter ses captures, lorsque le poisson arrive à la surface et paraît de plus en plus grand, Torfinn se dit tout ému. A l'écouter parler, on sent bien que la mer est son espace de prédilection, son chez soi. Il parle de ses sorties en mer, de l'aller, du retour ; mais ce qu'il préfère c'est, à mon avis, d'être sur l'eau en permanence.

En cela il diffère de l'autre homme de la mer Nordique dont j'ai fait la connaissance. Vegard Rye Carlsen, constructeur de bateaux. Vegard est très calme, presque flegmatique, bien différent des eaux turbulentes de la mer du Nord où voguent ses bateaux. La première fois que je l'ai rencontré c'était dans sa cuisine où il faisait ce qu'il paraissait savoir faire : la cuisine. J'observais ses gestes méthodiques, dépourvus de la rudesse de la mer et des vagues. C'était calme plat.

« *Le Narayana* nous a sauvés, il ne nous a jamais laissés tomber ». Il y a une fierté et une satisfaction évidentes dans la voix de Vegard lorsqu'il parle de ses long voyages sur ce bateau. Mais il reste toujours concret et discret, même quand il raconte ses longs périple. C'est cette relation terre à terre avec le présent qui fait la particularité de Vegard. Je lui demande pourquoi il a appelé son bateau *Narayana*. Il me dit qu'il s'appelait déjà ainsi quand il l'a acquis à Trinidad. « Je le regardais et je l'achetais dans le même temps », dit-il.

#### Une belle fête

Tandis que Vegard s'approchait de la côte sur son bateau, pour la première fois il a eu quelques moments d'inquiétude parce que

le vent ne semblait pas vouloir se mettre de la partie. Il a d'ailleurs fallu demander un coup de main à deux autres bateaux.

La réception accordée à Vegard montrait bien qu'il ne s'agissait pas d'une banale sortie sous voile. Vegard arrivait de bien loin et le soulagement et la joie d'être de retour semblaient aussi naturels que les fleurs qui ornaient la chevelure des petite filles habillées de pied en cape au coeur de la nuit pour accueillir le *Narayana*.

Je me demande si le contraste que la mer offre à ses deux hommes n'est pas pour eux l'occasion de tester leur virilité, le moyen de se tailler un espace au grand air, une deuxième peau dans laquelle ils peuvent se glisser. C'est comme s'ils se rendaient vers un second moi, pour satisfaire un besoin inné de voyeurisme qui s'assouvit dans les espaces océaniques évocateurs d'éternité. C'est ce basculement qu'ils recherchent : la vie domestique à terre, la rupture et la liberté sur l'eau. La mer constitue un contraste parfait par rapport à la vie bien réglée à terre.

Lorsque je regarde Torfinn et Vegard, je constate que ces deux hommes ont des relations différentes à la mer : Torfinn a besoin de la mer pour vivre, Vegard, qui aime tant porter son monde « dans un sac à dos », raffole de pouvoir tester la force de l'océan sur son bateau. Ces deux loups de mer ont cependant beaucoup en commun. Ils sont solides, à l'aise dans leur environnement. De leur relation à la mer et à la nature, ils ont tiré une bonne confiance en soi, un esprit pratique. Ils n'essayaient pas de romancer le milieu marin, ni de le faire entrer dans leur maison. Cela leur plait






d'avoir des espaces bien délimités, de pénétrer dans deux mondes bien séparés : tour à tour sur terre et sur l'eau. Il ne serait pas raisonnable de mélanger les deux.

Dans leurs activités quotidiennes ordinaires, il y a cependant une part d'aventure, de danger, d'excitation. on constate cela chez Torfinn surtout, tout émoustillé de rentrer au port avec sa prise. Une fois à terre, il pensera déjà à repartir en mer, pour voir autre chose à nouveau.

*Malgré la mort qui était en lui, le poisson eut un sursaut de vie et fit un grand bond hors de l'eau, montrant un instant toute sa longueur, sa largeur, sa puissance et sa beauté.*

—(Le vieil homme et la mer) 

Cet article a été écrit par Prema Nair (p\_n\_@rediffmail.com), chercheur indépendant basé à Trivandrum, Inde. Illustrations de Gunnar Album (album@online.no)

## Modifier principes et critères

Réaction à l'article relatif au Marine Stewardship Council (MSC) paru dans le numéro 37 de Samudra

**P**rétendre garantir aux consommateurs de produits de la mer que leurs achats proviennent à coup sûr d'une pêcherie durable, voilà qui paraît bien ambitieux ! Toute organisation qui se lancerait dans cette entreprise ferait évidemment l'objet de quelques réserves. Je ne suis pas surpris de l'avalanche de critiques que telle ou telle déclaration du MSC a pu provoquer. L'article du Guardian qui a été repris par le numéro 37 de Samudra relève un certain nombre de faiblesses sérieuses et suggère même des changements à la direction de cet organisme.

Il y a quatre ans, le MSC m'avait invité à participer à une réunion de « hauts conseillers ». Après avoir lu abondamment la documentation disponible, parlé à des personnes concernées et participé aux débats, j'ai rédigé un certain nombre de recommandations que j'ai ensuite soumises au conseil d'administration du MSC.

J'ai l'impression qu'on n'en a pas du tout tenu compte. J'estime cependant que certaines d'entre elles sont toujours pertinentes, surtout depuis que j'ai lu l'article déjà cité. En voici quelques-unes.

Le MSC devra accorder une attention prioritaire aux trois aspects suivants qui sont fort importants et qui ont des liens entre eux : a) l'image de marque et la publicité ; b) le coût de la certification et son financement ; c) les principes et critères.

Il est évident que la réussite éventuelle du MSC repose largement sur l'image de marque qu'il pourra se construire dans l'opinion. C'est elle qui attirera à la fois le pêcheur et le consommateur vers le logo proposé. Ses responsables doivent donc être particulièrement attentifs au contenu de cette image.

Pour que les campagnes publicitaires soient bien ciblées, il faut auparavant des décisions claires. La plupart des gens que le MSC cherche à atteindre, les pêcheurs tout particulièrement, veulent des réponses claires et nettes. Or actuellement l'image du MSC reste assez floue. Dans l'opinion

publique, il semble que cet organisme évoque essentiellement l'une ou l'autre (ou un mélange) des images suivantes :

1. Un organisme public à but non lucratif qui traite de questions d'environnement et de ressources halieutiques, et qui cherche, par un système d'écocertification, à utiliser certaines forces du marché pour promouvoir des pêcheries gérées selon les critères du bon sens.
2. Une entreprise d'écobusiness qui veut tirer profit de son écolabel en faisant croire aux consommateurs que, grâce à ce logo, ils obtiendront des produits de meilleure qualité. Et cela sera tout bénéfique pour l'entreprise.
3. Une réaction des industriels de la pêche et des secteurs connexes par rapport aux déclarations et campagnes extravagantes de certains écologistes braqués contre la pêche.

Si le MSC est peut-être, à des degrés divers, un mélange de ces trois composantes, dans l'esprit du public il s'agit de choses différentes. C'est pourquoi, une fois qu'on s'est mis d'accord sur l'image à faire passer, il faut y aller carrément, sans tenir compte des différences individuelles, commerciales et idéologiques qui motivent les sponsors, les participants, les militants impliqués dans le projet MSC.

A mon avis, le mieux serait de combiner judicieusement le point 1 et le point 3, afin de développer chez les clients immédiats du MSC et les consommateurs de poisson en général une disposition d'esprit favorable au projet.

### Le coût de la certification

Malgré la lourdeur des procédures en cours, je suggère instamment de ne pas faire dépendre le coût de la certification et les arrangements financiers y afférant uniquement de négociations directes entre les représentants de la pêcherie concernée et les organismes certificateurs, surtout (mais

pas seulement) quand il s'agit de pays du tiers monde.

**T**out mécanisme d'écolabelisation se doit d'être honnête, exempt de traces de corruption. C'est comme pour le fonctionnement de la justice : on doit pouvoir compter sur son intégrité, tout le monde doit pouvoir constater qu'elle reste intègre. Beaucoup considèrent sans doute que le processus actuel laisse la porte ouverte à divers « arrangements » entre les partenaires.

Lorsque c'est la pêcherie demanderesse qui supporte les frais de la procédure de certification, je préconise que tous les arrangements financiers se fassent entre l'organisme certificateur et le MSC qui encaissera le montant de la facture présentée à la pêcherie demanderesse et paiera ensuite les consultants.

Les parties devraient convenir que toute transaction financière directe entre certificateur et demandeur de l'écolabel sera interdite. Si le MSC s'occupe de toutes les transactions financières, on pourra alors prévoir des rabais, des délais de paiement lorsqu'on est devant un cas méritant, notamment lorsqu'il s'agit d'une petite pêcherie dans un pays du tiers monde.

Par le passé, le MSC a envisagé la possibilité d'une procédure particulière pour ce type de pêcherie, avec des principes et critères adaptés, mais il a abandonné cette idée. Des critiques ont été exprimées dans des débats et dans la presse, à propos précisément des principes et critères qui ont finalement été retenus. Beaucoup les trouvent inadaptés aux réalités de la petite pêche, qui serait bien

incapable de remplir toutes les conditions requises. Seules les pêcheries de pays industrialisés pourraient posséder les pratiques administratives et les données qu'exigent les normes actuelles du MSC. De ce fait, le MSC ne serait-il pas un exemple supplémentaire de mauvaise mondialisation : on favorise encore le riche et le puissant. Le système d'écolabelisation nordique fonctionne en souplesse en l'absence de données et de système gestionnaire précis. Une décennie de stabilité de la production et de l'effort de capture est une preuve de pêcherie durable.

Il faut donc procéder à un réexamen des principes et critères et y apporter les changements nécessaires pour qu'ils puissent convenir également à la petite pêche, à la pêche des pays en développement comme la Thaïlande, l'Indonésie, l'Inde, la Chine, qui sont de grands producteurs, ou bien élaborer des principes et critères séparés pour ce type de pêche, et considérer que les populations de pêcheurs et leurs communautés sont un élément qu'il importe aussi de faire durer.

#### **Certification pour l'aquaculture**

Le MSC devrait promouvoir l'écolabelisation du poisson d'élevage pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, la part du poisson d'élevage dans la production totale de la pêche continuera d'augmenter : on ne peut laisser de côté ce secteur. Deuxièmement, un certain nombre de pratiques aquacoles ont donné lieu à de sévères critiques relatives à la protection des habitats marins et des stocks sauvages, et aussi à cause de la production et de l'utilisation des farines de poisson pour l'alimentation dans les élevages.

Pour éviter la multiplication des mécanismes et de logos, cette certification devrait se faire dans le cadre des structures MSC déjà en place. Les décisions du MSC ne devraient pas être influencées par des considérations liées à une concurrence commerciale possible ou hypothétique entre le poisson d'élevage et le poisson sauvage.

**L'**écolabel doit faire honneur aux bonnes pratiques et combattre les mauvaises. Sur la côte Ouest de l'Amérique du Nord, les élevages de saumon sont devenus un sujet plutôt explosif, et c'est la même chose pour les élevages de crevette dans les mangroves. Il y a aussi la pollution issue des grandes cages d'élevage dans la zone côtière. Il existe des solutions techniques ou autres auxquelles on pourrait avoir recours si l'image de marque du MSC attirait suffisamment d'attention pour influencer de façon significative sur le marché. Pour accorder un écolabel au poisson d'élevage et à des coquillages ou crustacés, il est indispensable de définir des principes et critères spécifiques. Cela devrait concerner notamment la contamination éventuelle du poisson élevé dans un environnement pollué ou recevant une alimentation polluée.

La question de la modification génétique sur des espèces d'élevage suscite aussi un débat. A mon avis, lorsqu'il n'existe pas de législation précise à ce sujet, le MSC ne devrait pas prendre partie, mais les principes et critères qui s'appliquent au cas concerné devraient à défaut permettre l'attribution d'un écolabel à des produits aquatiques génétiquement modifiés lorsque ceux-ci sont autorisés par la législation en vigueur. 3

Cet article a été écrit par  
Menakhem Ben-Yami  
(benyami@actcom.net.il), conseiller  
en matière de gestion et de  
développement des pêches basé  
en Israël

Film vidéo

## Instructif et agréable à regarder

*Sous le soleil* relate l'existence des pêcheurs migrants sur l'île de Jambudwip au Bengale occidental, Inde

Il s'agit d'une vidéo de 33 minutes en anglais réalisée pour le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) par Dusty Foot Productions sous la direction de Rita Banerji. Elle décrit la pêche traditionnelle qui se pratique autour de l'île de Jambudwip et raconte le conflit qui a surgi à cet endroit entre les pêcheurs et les pouvoirs publics.

Jambudwip, qui fait 20 km, se trouve au sud du Bengale dans la réserve de biosphère des Sunderbans. Depuis les années 1950 au moins, des gens pratiquent dans ce secteur, surtout à Jambudwip, une petite pêche au filet calé sur pieux et qu'on appelle *behundi jal*. Elle met en œuvre un savoir-faire autochtone et écologique. Comme dans la plupart des techniques traditionnelles, il y a aussi le flair du pêcheur, c'est-à-dire quelque chose qui ne se transmet pas facilement.

Entre en jeu la Direction des forêts du Bengale qui affirme que les opérations des pêcheurs à Jambudwip incluent l'occupation illégale d'une zone forestière. Pour justifier une mesure d'interdiction de pêche, elle se réfère à une loi environnementale du gouvernement central adoptée en 1980, c'est-à-dire, autant que l'on sache, vingt-cinq ans après que des pêcheurs aient commencé à venir sur cette île. Les pêcheurs utilisent sans doute une portion de zone forestière, tout comme le cultivateur utilise sa terre : en laissant l'environnement se refaire. A l'arrière-plan, et cela peut expliquer la mesure d'interdiction, il est question d'un projet d'écotourisme qui s'installerait dans la région. Son financement proviendrait du Sahara Group qui est l'une des quelques grosses entreprises originaires du Bengale occidental.

Le film est fait de deux parties. Il nous explique d'abord la façon de pêcher au filet calé sur pieux puis il analyse la nature du conflit entre ce groupe de pêcheurs et l'Administration. Avec cet exposé, on comprend comment la bureaucratie peut compliquer incroyablement les choses. *Sous le soleil* montre fort bien la nature des choses

et les liens qui existent entre les divers éléments : la topographie, les gens, les techniques et procédés. Une suite de tableaux donne une idée claire de la façon de pêcher en ces lieux : le paysage, le monde qui s'active, les cabanes, l'équipement, les opérations de pêche, et la mer bien sûr. Quand les images réelles sont difficiles à obtenir, on a droit à des images de synthèse en 3D : la position de la crique où les pêcheurs accostent est ainsi une animation vue d'en haut. On comprend mieux avec ce moyen combien les opérations de pêche savent s'adapter aux configurations géographiques. Les images sous-marines et la disposition très typique des filets sont également en 3D, entrecoupées de scènes prises sur le vif. Les documentaires qui traitent du milieu marin ont fréquemment tenté à choisir des images impressionnantes de la mer et des bateaux. Ce n'est pas le cas pour *Sous le soleil*, et c'est tant mieux. Les scènes retenues sont très variées et parlantes et traduisent bien la réalité du lieu et de l'affaire.

### Des fonctionnaires mal informés

La seconde partie raconte la genèse du conflit. Des marins, des juristes, des représentants d'Ong disent que les allégations et les plans de la Direction de forêts contiennent bien des erreurs. Par exemple, le ministère des forêts, qui personnifie l'Administration et sa bureaucratie dans le film, parle d'un autre site où pourraient s'installer les pêcheurs : « L'île de Haribaya convient tout à fait pour ce genre de pêche. Il y a une crique pour abriter les bateaux ». Dans la réalité, il n'y a pas de crique à cet endroit, et tout juste de la place pour le dixième des pêcheurs présents sur la zone. Et en plus le poisson qu'on y pêche n'est pas destiné à la consommation humaine... Et ainsi de suite.

Lorsque l'Administration reproche aux pêcheurs d'empiéter sur un espace où ils n'ont que faire, elle voudrait faire croire que l'homme est un intrus dans la nature, que le développement est contre ce qui est naturel. Le film remet en cause ces prétentions et affirme que, même d'un point de vue écologique, c'est faire preuve de myopie et

de blocage mental. Le spectateur aura peut-être du mal à suivre ces considérations philosophiques.

**R**estons dans la terre à terre. Comme on est en Inde, on peut imaginer que l'appel à des arguties philosophiques approximatives portant sur des problèmes bien réels relève, au sein de l'Administration, de la stratégie et de la tactique. Cela permet de gagner du temps, cela crée une diversion, la patience des gens concernés est mise à l'épreuve et finalement, de guerre lasse, ils abandonnent la partie.

Les documentaires transmettent souvent de l'environnement culturel où ils sont filmés une image réduite et extérieure au sujet traité. *Sous le soleil*, par contre, traduit bien cet intérêt pour le côté humain et poétique des choses bien présentes dans la culture bengali. Voici un extrait du livre *The moon and Net* (La lune et le filet) écrit par Bikarh Raychaudhury, un anthropologue qui a étudié la pêche de Jambudwip à la fin des années 1960. Parlant des bateaux traditionnels, il exprime bien la nature de l'écologie :

« En vivant très près de ces gens pendant plusieurs mois, j'ai eu nettement l'impression que ce n'est pas seulement pour l'argent qu'ils s'impliquent si intensément dans leur travail. Ils sont aussi sensibles à la beauté du large, à ses risques, aux plaisirs de la traque. Il y a de l'excitation à mettre les filets en place sur les pieux, du plaisir à les ramener à la surface avec peut-être de bornes prises... »

La cinéaste parle avec intelligence et sympathie des pêcheurs et de leurs problèmes, et elle donne aussi la parole aux représentants des pouvoirs publics, lesquels parlent avec un intérêt manifeste de la culture traditionnelle de ces pêcheurs, du savoir-faire autochtone. Les différents aspects de la situation sont traités pleinement et chaleureusement. Tout cela fait que ce document est à la fois instructif et agréable à regarder

Ce commentaire a été écrit par Ramu Aravindan (landeater@vsnl.com), cinéaste à Bangalore, Inde

## Ports de pêche

## La Déclaration de Kochi

Ce document relatif aux ports de pêche a été adopté lors d'une récente conférence en Inde

**N**ous, représentants d'organisations de travailleurs de la pêche, d'instituts de recherche et d'universités, d'Ong, de syndicats et de pouvoirs publics, au terme d'une réunion de deux jours (24-25 juin 2004) à Kochi sous les auspices de Protsahan (une Ong basée à Trivandrum, Kérala) et avec la participation de l'Institut national de technologie maritime de Chennai, afin de débattre de la situation présente et de l'avenir des ports de pêche et des sites de débarquement en Inde, avons décidé en commun ce qui suit :

*Considérant* que les ports sont des infrastructures complexes qui font le lien entre les opérations de capture du poisson et celles de son utilisation,

*Constatant* que les ports sont souvent situés dans des zones très fragiles sur le plan écologique, à forte densité de population, et qu'ils sont le réceptacle final de la pollution générée en amont par diverses activités,

*Informés* des dispositions contraignantes ou volontaires d'accords, de conventions, de directives et de recommandations de portée internationale pour ce qui concerne la gestion de l'environnement et de la biodiversité,

*Reconnaissant* que les ports sont un point focal pour le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et un lieu important pour l'application des normes d'hygiène et de sécurité au travail, à titre individuel et collectif, ce qui exige une meilleure participation des diverses parties prenantes à la gestion portuaire,

*Nous demandons instamment* aux pouvoirs publics et à tous les autres opérateurs de bien prendre conscience de l'importance d'une bonne gestion et du bon entretien de ces infrastructures.

La responsabilité de la propreté des lieux est évidemment du ressort des autorités portuaires, mais aussi de l'ensemble de la

société, selon le principe « pollueur payeur ».

Nous prions les pouvoirs publics et toutes les autres parties prenantes, notamment les usagers des ports, de bien prendre conscience de l'importance de ces lieux, tant pour la gestion des ressources halieutiques que pour l'organisation de la commercialisation des produits de la mer.

*Nous prions instamment* les pouvoirs publics et toutes les parties prenantes au problème de la qualité des apports et fournitures diverses de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'eau pour le travail et la boisson.

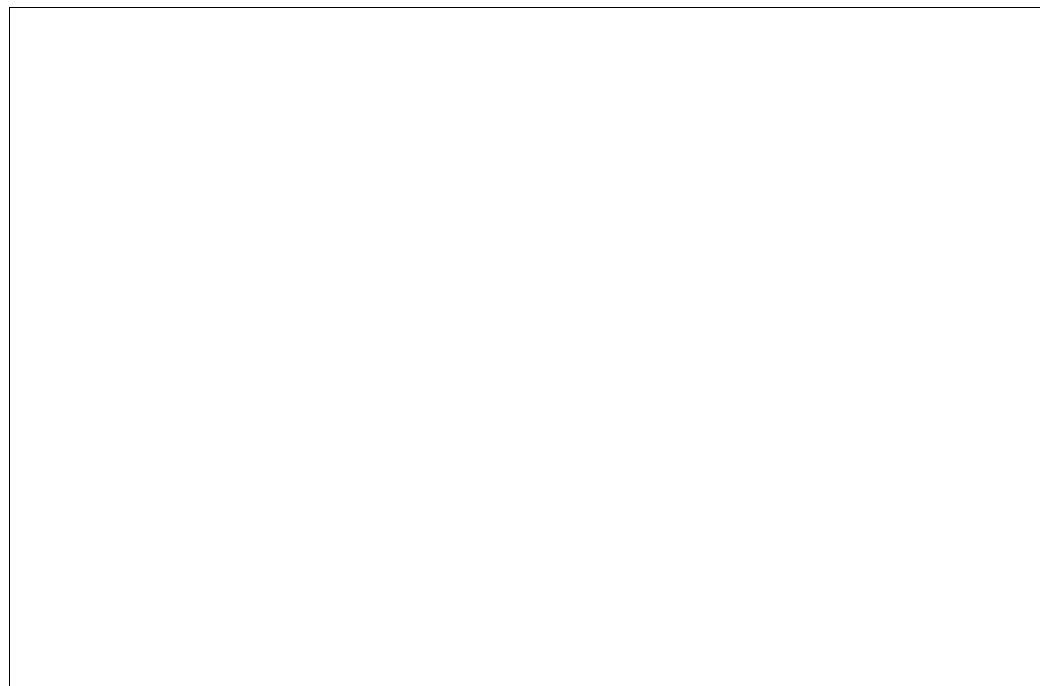
*Nous insistons* pour que les pouvoirs publics et autres parties prenantes prennent des mesures pour assurer une meilleure coordination entre les organismes chargés d'une manière ou d'une autre d'appliquer les normes d'hygiène et de sécurité.

*Nous affirmons* la nécessité de créer et de développer des structures de gouvernance qui intègrent à la fois les intérêts de l'Etat et ceux de toutes les parties prenantes.

*Nous proclamons* par la même occasion la nécessité d'une amélioration qualitative des infrastructures et installations diverses ouvertes au public, pour les besoins quotidiens des usagers, notamment les femmes et les petits commerçants. Ces installations doivent être convenablement entretenues.

*Nous demandons* une amélioration des organismes et des arrangements juridiques afin de faciliter la participation de toutes les parties prenantes concernées à la gestion portuaire.

*Nous réaffirmons* le rôle fondamental et inaliénable des pouvoirs publics pour la fourniture d'infrastructures et le financement de certaines opérations comme le dragage et les grosses réparations.



*Nous demandons* aussi qu'en matière de développement et de gestion portuaire, on adopte une approche plus dynamique et qui tienne davantage compte du contexte local. 3

Cette déclaration a été adoptée le 25 juin 2004 lors de la Conférence sur *Les ports de pêche : situation actuelle et problèmes de gestion* à Kochi, Kérala, Inde



Conférence de l'OIT

## Pour des normes d'ensemble suffisamment souples

Voci la déclaration faite par l'ICSF dans le cadre de la Commission des conditions de travail dans le secteur de l'industrie de la pêche de l'OIT

Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) s'attache depuis une vingtaine d'année à promouvoir les intérêts de la pêche artisanale et à petite échelle et des travailleurs de la pêche, en particulier dans les pays en développement. Depuis 1990, il milite pour l'application des normes de l'OIT à ce secteur d'activité.

Nous accueillons favorablement la proposition visant à élaborer de nouvelles normes du travail dans le secteur de la pêche afin d'atteindre un pourcentage plus élevé de pêcheurs partout dans le monde, en particulier ceux qui travaillent sur des petits bateaux. Nous apprécions également la proposition visant à élargir la définition de la « pêche commerciale » afin d'y inclure tous ceux qui pratiquent la pêche en mer et dans les eaux intérieures, à l'exception toutefois de la pêche de subsistance et la pêche de loisir.

Les bateaux des petits pêcheurs ne limitent pas leur champ d'action à la zone côtière ; on les trouve partout dans la ZEE (zone économique exclusive). Dans les eaux territoriales, on voit des bateaux de 24 m qui ciblent des pélagiques tandis que des palangriers de 12 m s'aventurent plus au large dans la ZEE nationale et même au-delà, parfois dans des secteurs qui sont sous la juridiction d'un Etat voisin. Du coup, la nature des équipages a évolué. Auparavant il s'agissait de travailleurs indépendants, ayant souvent des liens de parenté et rémunérés à la part. Maintenant il faut aussi faire appel à une main-d'œuvre salariée, parfois migrante. Suivant les endroits, diverses catégories d'employés et de propriétaires apparaissent.

Les conditions de vie et de travail à bord des petits bateaux évoluent de façon radicale, avec tout ce que cela entraîne en matière d'emploi, de revenu, de sécurité, de santé, de sécurité sociale. Compte tenu de cette nouvelle donne, nous accueillons la proposition d'élaboration de nouvelles normes d'ensemble pour le secteur de la

pêche. Cela contribuerait certainement à répondre de manière plus adéquate à l'évolution rapide des opérations de pêche dans de nombreuses régions du monde.

Depuis les années 1970, les Etats côtiers ont mis en place leur ZEE. De nombreuses pêcheries ont alors connu un développement très rapide suivi d'un déclin, et la ressource a atteint ses limites biologiques. Pourtant relativement peu de pays ont pris les mesures de gestion efficaces qui s'imposaient d'urgence. On découvre des situations bien tristes lorsqu'on passe en revue les législations nationales censées réglementer les conditions de vie et de travail des pêcheurs sur les bateaux de moins de 24 m, notamment dans beaucoup de pays en développement. C'est ce qui ressort clairement d'une lecture rapide du Rapport de l'OIT sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche. A l'ère de la mondialisation, comme les flottilles de petite pêche s'aventurent désormais plus avant dans la ZEE, il est forcément plus judicieux d'adopter une approche inclusive et non pas exclusive. Il est souhaitable que l'OIT prenne l'initiative de définir des principes souples et que les services du travail élaborent des législations nationales appropriées et efficaces applicables et à la pêche industrielle et à la petite pêche.


Nous profitons de l'occasion pour informer la Commission que, sur la période 2003-2004, nous avons organisé des stages aux Philippines, au Sri Lanka, en Inde et au Ghana pour familiariser les pêcheurs, notamment du sous-secteur de la pêche artisanale et à petite échelle, avec les nouvelles normes du travail envisagées par l'OIT dans le secteur de la pêche, et également pour obtenir leurs réactions à ce sujet. Dans ces pays, les petits pêcheurs opèrent souvent hors des eaux nationales, et il existe aussi diverses catégories d'employeurs et de travailleurs dans ce sous-secteur.

Les Ghanéens et les Indiens qui travaillent dans le secteur artisanal, à petite échelle, semi-industriel et industriel, les Philippines

et les Sri-Lankais de la pêche artisanale et à petite échelle soutiennent le projet de l'OIT pour des normes du travail d'ensemble dans le secteur de la pêche.

**L**es participants au stage du Sri Lanka ont par contre dit que la nature des risques et incertitudes que l'on peut rencontrer dans le secteur artisanal et à petite échelle est bien différente des conditions qui prévalent sur les navires de pêche lointaine, et c'est la même chose pour les questions de sécurité, de soins médicaux et de sécurité sociale. Les pêcheurs sri-lankais et ghanéens souhaiteraient que la Convention envisagée s'applique aussi à ceux qui travaillent à la senne de plage et qui ne vont donc pas en mer. Les petits pêcheurs traditionnels de l'Inde préféreraient qu'il y ait une certaine flexibilité dans l'application des normes, qu'il y ait de la place pour un traitement modulé (exclusion, inclusion).

Lors du stage au Ghana, on a attiré l'attention sur le cas des fillettes de 5 à 8 ans qu'on fait travailler dans des pêcheries du lac Volta, d'où provient la majeure partie du poisson d'eau douce du pays. Les participants ont dit qu'il y avait beaucoup d'accidents sur ce lac, plus que dans la pêche maritime. Un résumé des rapports sur ce sujet est disponible au fond de la salle de conférence sous le titre *Fishing for Standards*.

Dans cette phase de négociation pour des normes d'ensemble souples dans le secteur de la pêche, nous partageons aussi les préoccupations du Groupe des travailleurs quant à un affaiblissement possible des normes en vigueur sur les navires de pêche industrielle. 

Déclaration de l'ICSF (icsf@vsnl.com)  
à la 92ème session de la  
Conférence internationale du  
Travail à Genève

# Brèves

## Subventions

La Commission européenne a pris une nouvelle décision pour appliquer certaines dispositions de la Politique commune de la pêche (PCP) de 2002.

Il s'agit cette fois de

simplifier l'octroi des aides par les Etats membres lorsqu'elles ne risquent pas de mettre en péril la conservation des stocks. Les nouvelles règles prennent effet à partir du 1 novembre.

Franz Fischler, commissaire européen chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, a déclaré à ce propos : « Il s'agit d'un ensemble de mesures équilibré et cohérent permettant une simplification et une accélération de procédures tout en garantissant le contrôle nécessaire au respect de la réglementation. »

Les mesures relevant de l'exemption par catégories concernent les aides qui n'ont jamais donné lieu à des procédures d'enquête de la part de la CEE, à savoir : promotion et/ou

publicité des produits de la pêche, groupements de producteurs, protection et développement des ressources aquatiques, mesures innovatrices et assistance technique, équipement des ports de pêche, démolition de navires, mesure socio-économiques, investissements dans la transformation et/ou la commercialisation des produits de la pêche, aquaculture et pêche continentale.

## Non, pas ici

L'Argentine suit le Brésil et refuse désormais de laisser la flotte de pêche européenne opérer dans les eaux nationales dans le cadre du traité que l'UE négocie avec les pays membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay).

La raison principale évoquée pour justifier ce refus est la surexploitation de la ressource. « Notre océan est surexploité et nous ne pouvons vraiment pas accepter de nouveaux opérateurs », dit Miguel Carreros qui dirige le Secrétariat à l'aquaculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation.

L'accord de 1994 permettait à de grands navires espagnols de travailler en Argentine, mais cela a eu de lourdes conséquences sur le merlu (*Merluccius*

*hubbsii*) qui est la principale espèce commerciale du pays.

## Et pan sur la crevette

Les Etats-Unis ont imposé une surtaxe douanière sur les importations de crevettes en provenance de Chine et du Vietnam, et une forte augmentation des prix de ce produit est à craindre ce mois-ci. Le Département du commerce estime que ces deux pays ont pratiqué le dumping avec ces exportations.

Les taxes pourront varier d'un peu moins de 8 pour cent jusqu'à 113 pour cent et prendre effet dans une semaine environ. On estime à quelque 2,3 milliards de dollars la valeur du volume de crevette concerné.

La décision d'appliquer ces taxes dissuasives a évidemment été bien accueillie par les éleveurs locaux, dont les affaires vont plutôt mal, mais elle ne va pas nécessairement réjouir les transformateurs, les restaurateurs et les consommateurs pour qui la crevette bon marché est devenue le produit de la mer préféré.

La même mesure s'appliquera peut-être plus tard dans le mois aux importations en provenance de Thaïlande, du Brésil, de l'Equateur et de l'Inde.

Le président de l'Alliance crevettière du Sud a déclaré : « Cette mesure est essentielle pour permettre à des dizaines de milliers de pêcheurs, d'éleveurs et de transformateurs, complètement déstabilisés par l'importation massive de crevette chinoise et vietnamienne qui entre dans le pays à des prix de dumping, de remonter la pente ».

Selon cet organisme qui regroupe des professionnels de la filière dans huit Etats du Sud, ces importations ont fait chuter de moitié la valeur de la production nationale de crevette entre 2000 et 2001 (de 1,25 milliard à 560 millions). Les producteurs américains ont bien été obligés de baisser leurs prix face à cette concurrence.

American Seafood Distributors Association est un groupement professionnel opposé à ces nouvelles taxes douanières. Son président, Willy Stenes, déclare : « Le résultat c'est que dans un mois les prix vont monter ». American Seafood Distributors Association continuera à exprimer ses réserves tant que la Commission américaine du commerce international n'aura pas pris une décision finale sur le sujet, ce

qui devrait se faire au début du mois de juin.

Selon Wally Stevens, si les exportateurs asiatiques peuvent proposer des prix plus intéressants, ce n'est pas en ayant recours à des pratiques commerciales douteuses mais grâce à l'efficacité de leurs élevages. Le climat des Etats-Unis est moins chaud et ici il faut essentiellement s'approvisionner à partir de stocks sauvages, ce qui entraîne forcément des coûts importants en carburant.

### **Réseau de femmes**

Les femmes qui d'une façon ou d'une autre participent aux activités du secteur de la pêche en Europe ont réclamé la création d'un réseau des femmes de la mer du Nord. C'était à l'occasion d'une conférence qui les réunissait pendant deux jours à Peterhead, dans le nord de l'Ecosse, pour débattre de l'évolution du rôle des femmes dans les communautés de pêcheurs.

Cette rencontre coïncidait avec la mise en place de la première commission consultative régionale, en l'occurrence celle de la mer du Nord. Chaque commission aura un bureau de 24 membres, dont une personne chargée spécifiquement de

représenter les intérêts des femmes.

Lea Verstraete, responsable de la Politique structurelle à la Direction générale Pêche de la Commission européenne, a dit aux déléguées que l'égalité des chances fait sans doute partie des principes communautaires mais que, dans la réalité, les femmes sont sous-représentées quand il s'agit de prendre des décisions. Elle estime que les commissions consultatives régionales contribueront de façon significative à remédier à cet état de chose.

### **Entre Chine et Vietnam**

Le Vietnam va informer les pêcheurs sur les façons de repérer les lignes de démarcation dans le golfe du Tonkin et les limites des diverses zones de pêche de la région.

Le 30 juin, la Chine et le Vietnam sont parvenus à un accord sur le golfe du Tonkin. Des coordonnées géographiques précises fixeront les limites de la mer territoriale, de la zone économique exclusive et du plateau continental.

Auparavant les conflits étaient fréquents dans cette région, avec, de part et d'autre, arrestations et saisies de matériel.

Il est également prévu une zone tampon de 3 milles nautiques de large de chaque côté de la ligne de démarcation et de 10 milles de long à partir

de l'embouchure du fleuve Pei Hum. Les petits bateaux auront le droit de traverser la zone tampon pour se rendre sur des lieux de pêche autorisés.

### **L'hippocampe a des concurrents**

Lorsque le Viagra a été lancé sur le marché en 1998, peu de gens ont prévu ce que cela pourrait signifier pour l'hippocampe, ce curieux poisson un

peu ambidextre du genre *Hippocampus*.

Depuis certainement six siècles, la médecine traditionnelle chinoise utilise ce produit pour lutter contre l'impotence. On le trouve dans de l'alcool de riz, mélangé cru avec des herbes, ajouté à des potages dans le but de renforcer la virilité du consommateur. L'arrivée du Viagra a apparemment popularisé la demande pour ce type de remède, d'autant plus que son prix reste plus abordable.

On estime que 25 millions d'hippocampes sont vendus chaque année à travers le monde, ce qui représente une augmentation de 4 pour cent par rapport au niveau des années 1995. L'intérêt croissant pour ce poisson inquiète évidemment les défenseurs de la faune car l'espèce pourrait finalement être en danger. Elle a

d'ailleurs été ajoutée récemment à la liste des espèces protégées de la CITES.

Les 166 pays membres de cette convention devraient désormais contrôler le commerce transfrontière des hippocampes et interdire la vente de sujets inférieurs à 10 cm.

### **Chalutiers saisis**

Sur les cinquante bateaux de pêche indiens saisis par la Marine sri-lankaise dans ses eaux territoriales depuis deux mois et demi, une quinzaine seront attribués à des pêcheurs sri-lankais nécessaires et méritants. Ainsi en a décidé le ministre de la pêche, M. Chandrasena Wijesing. Il s'agit des chalutiers en bois de 40 à 50 pieds

construits au Tamil Nadu. Certains moteurs sont toujours bons, certaines coques peuvent encore servir.

En Inde, les gros bateaux n'ont pas le droit de travailler au chalut pendant la mousson. Et au Tamil Nadu, dans le district de Rameswaram, la pêche est interdite trois jours dans la semaine. Ces jours-là, on dit que le chalutiers indiens arrivent par centaines en zone sri-lankaise et, par un effet de meute, chassent les pêcheurs locaux, sectionnent leurs filets.

*On prenait conscience des omissions du passé. Pourquoi n'avait-on pas préparé les bateaux de sauvetage en cas de besoin ? A vrai dire, il n'y en avait pas assez de toute façon. Pourquoi n'avait-on pas enlevé régulièrement la glace des bossoirs, des palans ? En plus, il y avait cette absence des membres d'équipage piégés, peut-être vivants, à l'avant du bateau derrière les portes étanches qui s'étaient refermées. Les jeunes recrues en formation n'avaient aucune expérience des chaloupes de sauvetage. Une masse de gens venus du pont supérieur sur le sun-deck, qui était aussi le pont principal du navire, dérapaient sur sa surface gelée et glissaient à mesure que le bâtiment prenait de la gîte. Les premiers, faute de trouver à s'accrocher, passaient déjà par dessus bord. Tous n'avaient pas de gilet de sauvetage. Beaucoup, sous l'effet de la panique, sautaient dans l'eau. A cause de la chaleur ambiance à l'intérieur, la plupart de ceux qui arrivaient sur le sun-deck étaient trop légèrement vêtus pour résister à la brusque différence de température. L'air était à -18°, ils sautaient malgré tout dans l'eau glacée.*

— Extrait de *En crabe*, de Günter Grass

L'icsf est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'icsf est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'icsf.

SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net> ou <http://www.icsf.org>

**publié par**  
Chandrika Sharma pour le  
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche  
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)  
tél : (91) 44-2827 5303 fax : (91) 44-2825 4457  
e.mail : icsf@vsnl.com

Bureau de Bruxelles:  
icsf, rue du Midi 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)  
tél : (32) 2-513 1565 fax : (32) 2-513 73 43  
e.mail : icsfbrussels@yucum.be

**préparé par**  
K G Kumar

**traduction**  
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

**mise en page**  
Satish Babu

**couverture**  
*La remontée des filets*, par John Skelton

**crédit photographique**  
Bob McDonald, Brian O'Riordan, AGR, K G Kumar, V. Vivekanandan  
Cornelie Quist, Gunnar Album, Ramu Aravindan, Protsahan, Béatrice Gorez

**Brèves**  
FIS.com, New York Times, VNA, IOL  
Fishing Monthly, Sunday Observer

**imprimé par**  
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n° 38, juillet 2004  
publication non commerciale à diffusion limitée